



UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI  
\*\*\*\*\*  
FACULTÉ DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES  
HUMAINES  
\*\*\*\*\*



DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE  
L'ÉDUCATION

\*\*\*\*\*

**MÉMOIRE POUR L'OBTENTION DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE  
L'ÉDUCATION**

**Option : Education et Formation**

Sujet

**EDUCATION ET MULTILINGUISME AU BENIN : CONTRIBUTION A LA  
REFLEXION SUR L'INTRODUCTION DES LANGUES NATIONALES  
DANS LE SYSTEME EDUCATIF BENINOIS**

Réalisé par

Pamela D.VODOUNON-HAGBE

Sous la direction de

Patrick HOUESSOU

*Docteur en Sciences de l'Education  
Maître-Assistant des universités  
(CAMES)*

Présidente du Jury : Dr Clarisse NAPPORN

Rapporteur : Dr Patrick HOUESSOU

Examineur : Dr Emmanuel DAVID GNANHOUI

*Soutenu le 30 juillet 2014*

*Avec la Mention : **BIEN***

*Année académique 2013-2014*

## DEDICACE

*À François VODOUNON-HAGBE,*

*toi qui, par ta présence et ton soutien  
inconditionnel, m'a montré le devoir d'un  
père envers son enfant ;*

*À Bernadette SANGRONIO,*

*pour l'amour d'une mère pour son enfant :*

*trouve ici les fruits de tes sacrifices ;*

*À Yann-aël Glorieux,*

*qui me donne le courage de relever les défis  
de la vie :*

*puisses-tu aller au-delà de cet exemple !*

*À Enagnon Jaurias,*

*pour beaucoup de choses....*

## REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas abouti sans la contribution de certaines personnes. Ainsi, nous adressons nos sincères remerciements à :

- Tous les enseignants du Département de Psychologie et des Sciences de l'Éducation pour la formation reçue, en particulier, à notre Directeur de mémoire, Docteur Patrick HOUESSOU, qui par sa disponibilité et sa rigueur, nous a initié à l'amour du travail bien fait ; nous vous en sommes gré.
- Tous mes frères et sœurs, pour avoir été toujours de cœur avec moi.
- Monsieur Emile DJOSSOU, pour avoir été un père.
- Madame Evradine Zimmermann, pour avoir été une mère.
- Monsieur Jean-claude De-Souza, pour avoir été un frère fidèle.
- Monsieur Xavier KPOKPOYA, pour sa sollicitude.
- Toute la famille DANDJINOU et LAWSON pour avoir été une seconde famille.
- Tous mes amis et camarades de promotion, particulièrement à HOUESSOU Modeste dont les aides précieuses et les conseils m'ont été d'une grande utilité.
- Tous les enquêtés pour leur contribution.
- Tous ceux qui, de près ou de loin, d'une façon ou d'une autre, m'ont aidé pour l'aboutissement de ce travail.

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : structure du système éducatif au Bénin	6
Tableau 2 : nombre de locuteurs et pourcentage des langues du Bénin	30
Tableau 3 : point des questionnaires distribués et récupérés selon la cible	50
Tableau 4 : répartition des enseignants selon la fréquence de communication en langue nationale	51
Tableau 5 : répartition des enseignants selon les moments de communication	52
Tableau 6 : répartition des apprenants selon la langue parlée à la maison	52
Tableau 7 : répartition des apprenants selon la langue parlée très souvent à l'école	53
Tableau 8 : répartition des apprenants selon les moments de communication	53
Tableau 9 : répartition des apprenants selon leur choix sur les LN	54
Tableau 10 : répartition des enseignants selon la possibilité d'enseigner dans les LN	55
Tableau 11 : répartition des enseignants et des apprenants par rapport à l'utilité de l'introduction des LN	55
Tableau 12 : répartition des enseignants et des apprenants ayant dit «non» suivant leurs motifs	56
Tableau 13 : répartition des enseignants et des apprenants ayant dit «oui» suivant leurs motifs	57
Tableau 14 : répartition des enseignants suivant leur niveau en écrit	58
Tableau 15 : répartition des enseignants suivant leur niveau en lecture	58
Tableau 16 : répartition des enseignants suivant leur formation en LN	59

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADEA	: Association pour le Développement de l'Education en Afrique
BAC	: Baccalauréat
BEPC	: Brevet d'Etude du Premier Cycle
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEBELAE	: Centre Béninois de Langues Etrangères
CEP	: Certificat d'Etudes Primaires
CESE	: Centre d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant
CE	: Cours Elémentaire
CI	: Cours d'Initiation
CM	: Cours Moyen
CNL	: Commission Nationale de Linguistique
CNPILNa-SEF	: Commission Nationale de Pilotage de l'Introduction des Langues Nationales dans Le Système éducatif Formel
CP	: Cours Préparatoire
DAPR	: Direction de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale
DTI	: Diplôme de Technicien Industriel
EA	: Education Artistique
EGE	: Etats Généraux de l'Education
ENAM	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENEAM Management	: Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management
ENI	: Ecole Normale des Instituteurs

ENSET	: Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
EPAC	: Ecole Polytechnique d'Abomey- Calavi
EPS	: Education Physique et Sportive
ES	: Education Sociale
EST	: Education Scientifique et Technologique
FADESP	: Faculté de Droits et des Sciences Politiques
FASEG	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FLASH	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FSA	: Faculté des Sciences Agronomiques
FSS	: Faculté des Sciences et de Santé
ILACI	: Institut de Langue Arabe et de Culture Islamique
IMSP	: Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques
INJEPS	: Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport
IRSP	: Institut Régional de la Santé Publique
IUT	: Institut Universitaire et Technologique
LN	: Langue Nationale
MEBA	: Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
NPE	: Nouveaux Programmes d'Etudes
ORTB	: Office National des Radios et Télévisions du Bénin
OSEO	: Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière
PILNaSEF	: Projet d'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel

RANV	: Réponse Active Non-Verbale
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UP	: Université de Parakou

## RESUME

Le Bénin, comme beaucoup d'autres pays de l'Afrique, est confronté à une forte augmentation du taux d'inscription des apprenants. Ceci entraîne inévitablement des conséquences tant au niveau de leur suivi que sur la performance scolaire. Ainsi, le présent travail se propose, à partir des expériences de certains pays et des observations faites chez les apprenants et les enseignants, de faire une analyse sur l'usage des langues nationales et d'apprécier son opportunité dans le système éducatif béninois.

La recherche étant quantitative, elle s'est basée sur un échantillon de 450 acteurs. Nous avons recouru à deux techniques d'enquête avec des outils bien précis : l'étude documentaire et le questionnaire d'enquête écrit, qui ont permis de recueillir les résultats. Les données collectées ont été dépouillées de façon manuelle, catégorisées et analysées suivant les objectifs spécifiques.

Il ressort des analyses que les langues nationales sont incontournables dans la communication des apprenants et des enseignants. De même, l'introduction de ces langues dans l'éducation formelle améliorerait le rendement scolaire des apprenants et augmenterait le niveau de connaissances des enseignants dans ces langues. Ces variables montrent alors la forte adhésion des apprenants et des enseignants à l'introduction de ces langues dans le système éducatif. C'est la raison pour laquelle, nous suggérons au moins un bilinguisme dans le système éducatif formel.

Mots clés: Langue-Bilinguisme-Multilinguisme-Système éducatif-Rendement scolaire.

The Benin like many other African countries is facing a sharp increase in the enrollment of learners. This leads to some consequences both in terms of students monitoring and their academic performance. The present work offers some of the experiences of some countries and observations among learners and teachers to analyze the use of national languages and appreciate its opportunity in the Beninese education system.

The research is quantitative; it is based on a sample of 450 players. We recognized two investigative techniques with specific tools: the literature review and the survey questionnaire that allow us to collect results. The collected data were manually stripped, categorized and analyzed according to our specific objectives. Analyzes suggest that national languages are essential in the communication of the learners and teachers. Similarly, the introduction of the national languages in the formal education would improve academic performance of the learners and increase the level of knowledge of teachers as far as these languages are concerned. These variables show strong adhesion of learners and teachers to the introduction of these languages in the educative system. That is the reason why we suggest at least a bilinguism in the formal educative system.

Key Words: Language- Bilinguism-Multilinguism-Education system-The level of knowledge.

## Sinsɛxwe

Benetò, ɔi Afríkàtò gégé ɔhun ɔ, ɔ wuɛ ɔaxo jijeji ví do azometɔnme. wágbòtɔnɔ, nu né ɔ dɔn nufɔ́anme wa ɔ nukunkpé kpo azo wiwa víle tɔn kpo linù.

azo elo jlo na gbɔn nù ténkɔn tò delé tɔn kpodo nùmówà azomevi kpodo nukplɔnmetɔ tɔn kpɔn lò bóna gbèjé tò mitɔn sin gbè lé zinzán bo kɔn ɔà gbèwiwá tɔn ɔ Benetò sin nukplɔnme sin tutome.

Nùdóbíbá éló ée nyi kɛndjɛ tɔn ɔ, wázo ɔ enyɔwato afowé kanɔ wo ji (450). Mi zan nudobiba sin walɔ we kpodo alyannu tawun tawun ɔele kpan: wema me nuxixa kpodo nùdóbíbá sin nukanbyɔ kpan d'áló mí ɔ sin é mi cyan línù. Mi xa nu e mí cyan lé d'alɔnu, bo ma yé sònúsònú, lò bo, xwédó nu e bado na mí ɔ bo gbeje ye kɔn . E wá ɔ tuntɔnsi nugbèjègbéjé ene læe me we ɔ tomitome gbé le ɔ dandame ɔ azomevi kpo nukplɔnmetɔ kpo sín xóɔɔɔ me. Mo ɔokpo ɔ gbé né lé so dó nukplɔnme sin tutome ɔ mè sixu bló nukplɔnvi lé sin azowiwa ɔ lòbo sixu do nunywe ji nu gbe né. Nu tenme tenme né le ɔ xle ɔ eni ze gbè né le do nukplɔnme sin tuto ɔ me. É né we zɔn bo mí ɔ bybyɔ we ɔ e ni sixu so gbe wé vɔvɔ do nukplɔnme sin tutome axɔsu yigbe na ɔ me.

## **SOMMAIRE**

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE: Les langues dans le système éducatif béninois.....	4
Chapitre 1 : Présentation du système éducatif béninois.....	5
Chapitre 2 : La question des langues dans le système éducatif béninois.....	25
DEUXIEME PARTIE : Méthodologie et interprétation des résultats.....	45
Chapitre 3 : Méthodologie de la recherche.....	46
Chapitre 4 : Analyses et suggestions.....	51
CONCLUSION.....	66
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	68

## INTRODUCTION

Fraternité-Justice-Travail, telle est la devise de la République du Bénin. Parler du Bénin, c'est côtoyer une multitude de diversité tant ethnique, culturelle que linguistique. Avec une superficie de 114.763km<sup>2</sup> (INSAE, 2014), la République du Bénin est classée parmi les pays d'Afrique Occidentale à forte hétérogénéité linguistique complexe mais intéressante à étudier.

La République du Bénin est divisée en 12 départements dont quatre sont situés au Nord du pays, deux au centre et les six autres au Sud. Elle compte près d'une cinquantaine de langues nationales (Recensement Général de la Population et de l'Habitat 3, 2002). Cette complexité qui marque la situation sociolinguistique du Bénin ne tient pas seulement à cette mosaïque de langues nationales mais essentiellement à leur introduction dans le système éducatif béninois qui jusque là a évolué suivant des considérations liées à l'ex colonisateur (Assaba, 2003).

Si les langues permettent d'accéder aux connaissances et de les consolider, comment comprendre alors que les taux de réussite des apprenants soient de plus en plus faible quand bien même ils étudient dans la langue du colonisateur ? Mieux encore, comment comprendre que les enseignants aient des lacunes dans les langues nationales alors que la méconnaissance de ses langues est comme une exclusion à la vie sociale, économique, politique et culturelle ?

C'est, nous semble-t-il, parce que les spécialistes de la question ignorent encore cette réalité que le système éducatif béninois rencontre encore des problèmes.

Le sujet éducation et multilinguisme au Bénin vise alors à montrer que l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois peut améliorer le niveau de compréhension et de réussite des apprenants dans les divers apprentissages et ainsi rendre le système plus performant.

Cette étude trouve son originalité dans le fait qu'elle touche un point important des divers problèmes que rencontre le système éducatif et qui est peu étudié sur le plan académique alors que les langues nationales jouent un rôle considérable dans la qualité et la performance de tout système.

C'est pourquoi notre objectif ici est de montrer l'utilité des langues nationales dans le système éducatif. Cela permettrait de réduire le taux d'échec scolaire qui ne cesse de croître.

Pour mieux expliquer ces idées, nous avons porté le choix sur une démarche quantitative qui repose sur une étude documentaire et un questionnaire d'enquête écrit. Cette dernière méthode de recueil d'informations vise à recenser les perceptions des enseignants et celle des apprenants sur l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois.

La rédaction de ce mémoire s'articule autour de deux grandes parties. Dans la première, notre préoccupation consiste essentiellement à faire une présentation analytique du système éducatif en lien avec le fonctionnement des langues nationales. Cette option se justifie par le fait qu'il faut d'abord prendre connaissance des points importants du système avant d'évoquer les problèmes auxquels il est lié.

Dans le premier chapitre, nous présentons d'abord la structure du système éducatif béninois pour ensuite aborder les langues qui sont enseignées et comment elles sont utilisées dans le système. Dans le deuxième chapitre, nous apportons plus de précisions sur la politique éducative du Bénin. Ensuite, nous proposons un bref historique sur les tentatives de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois. Enfin nous exposons l'expérience de certains pays africains qui ont adopté le multilinguisme dans leur système éducatif.

La deuxième partie du travail comporte également deux chapitres. Le premier met en exergue la démarche empirique choisie dans l'achèvement de l'étude menée. Le second chapitre consiste en la présentation des données

recueillies pour ensuite faire une interprétation et enfin suggérer un plan d'action pour une introduction effective et efficiente des langues nationales dans le système éducatif béninois.

Nous espérons apporter notre contribution à la recherche en éducation au Bénin par cette réflexion sur l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois.

**PREMIERE PARTIE**

**Les langues dans le système éducatif béninois**

**PREMIERE PARTIE**

Les langues dans le système  
éducatif béninois

## **Chapitre 1 : Présentation du système éducatif béninois**

Le Bénin dispose d'un système éducatif où les enfants en âge d'être scolarisé s'y rendent afin d'acquérir les différentes connaissances qui leur seront transmises. L'on étudie différentes matières et ceci par le biais des langues en l'occurrence de la langue française.

Comment se présente alors ce système et quelle relation entretient la langue française avec les langues nationales ? Après avoir présenté le système éducatif béninois, nous essayerons de montrer comment ces langues sont utilisées dans l'enseignement.

### **I. Structure du système éducatif**

#### **1. Présentation générale**

Depuis l'époque coloniale, le Bénin (Dahomey jusqu'en 1975), a introduit dans son système éducatif la langue française bien que celle-ci ait été prévue à des fins d'évangélisation (Boko, 2003). Dès son accession à l'indépendance en 1960, l'éducation est devenue l'une des majeures préoccupations du gouvernement afin de relever les nombreux défis qui attendaient le pays.

En effet, comme le souligne Paulin Hountondji alors ministre de l'éducation dans son allocution lors des Etats Généraux de l'Education « *il faut trouver des voies et moyens de recréer l'excellence, de rompre de façon décisive et irréversible, avec ce vaste système de reproduction de la médiocrité qu'est devenue, malheureusement, l'école, dans ce pays qu'on appelait pourtant, voici un demi-siècle, le quartier latin de l'Afrique* » (Ministère de l'éducation nationale, 1990, p.15). Autrement dit, la survie d'une nation dépend de la qualité de son système éducatif. Il est donc question de faire des aménagements centrés notamment sur des objectifs de plus grande accessibilité à l'éducation. Des décisions ont donc été prises lors des Etats Généraux de l'Education tenus du 02 au 09 Octobre 1990 afin d'imprimer à l'école béninoise une nouvelle direction conforme à l'orientation démocratique. Des écoles primaires, secondaires et universitaires

sont donc construites en particulier dans les zones rurales afin d'accueillir un nombre plus élevé d'écoliers, d'élèves et d'étudiants (DPP, 2005); surtout l'enseignement primaire et universitaire qui étaient jusqu'alors payants sont rendus gratuits : pour le primaire depuis 2006-2007 et pour l'université depuis 2008-2009.

Aujourd'hui, le système éducatif béninois est constitué de quatre cycles : le préscolaire, le primaire, le secondaire et le supérieur. L'année scolaire, composée de trois trimestres, débute officiellement en octobre de chaque année pour prendre fin en juin. Le tableau suivant montre sommairement la structure de ce système.

**Tableau 1: Structure du système éducatif au Bénin**

		Universités et Instituts Supérieurs Privés		
		Enseignement secondaire général		Enseignements technique et professionnel
		Terminale		Terminale
Second cycle de l'Enseignement secondaire général		1ère		1ère
		2nd		2nd
		↑		↑
Premier cycle de l'Enseignement		3ème		3ème
		4ème		2ème
		5ème		1ère année
		6ème	↑	
Enseignement primaire		CM2		
		CM1		
		CE2		
		CE1		
		CP		
		CI	↑	
Enseignement maternel	→	Section des grands		
	→	Section des petits		

Source : Attanasso, 2010

D'autre part, il existe au Bénin différents types d'enseignements : certaines écoles sont publiques et laïques entièrement gérées par l'Etat béninois, d'autres sont privées. Ces écoles privées peuvent alors être subventionnées ou non par l'Etat pour leurs dépenses de fonctionnement et peuvent revêtir un caractère confessionnel ou non. C'est le cas de certaines écoles telles que le collège Père Aupiais à Cotonou, les cours secondaire Notre Dame des Apôtres et le cours normal Steinmetz à Bohicon qui sont gérés par des représentants confessionnels (Boko, 2003 ; Fandohan, 1999).

## **2. L'enseignement préscolaire**

Encore appelé enseignement maternel ou Centre d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant (CESE) ou encore école maternelle, l'enseignement préscolaire est d'une durée de deux ans. L'enfant béninois y entre à l'âge de trois ans pour en sortir, en principe, à l'âge de cinq ans avant d'entamer la scolarité primaire (Fandohan, 1999). L'enseignement y est dispensé en deux langues. En première année l'enfant s'exprime exclusivement dans une langue maternelle et participe à des jeux éducatifs ; en deuxième année, il est dispensé en français pour certaines activités d'expression orale (le langage, la poésie, le conte et le chant) et de pré-mathématique et ceci ne commence qu'à partir du troisième trimestre de la deuxième année du Centre d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant (CESE) selon les instructions officielles (Fandohan, 1999). Cet ordre d'enseignement vise essentiellement l'éveil et la stimulation des fonctions physiques, psychologiques et mentales du jeune enfant en même temps qu'il favorise l'éclosion des facultés indispensables à l'individu dans la société. C'est-à-dire que l'accent est particulièrement mis sur les activités d'éveil qui placent l'enfant au centre de l'acte pédagogique et qui favorisent sa liaison avec le milieu social. A ce niveau, aucune évaluation n'est faite, mais à la fin du cycle, il doit être capable de s'exprimer en français et de répondre de façon plus ou

moins alerte aux questions (Ministère de l'éducation nationale, 1990 ; Langage et Pédagogie, 1999).

Cet ordre d'enseignement est sous la gouverne de la Direction de l'Enseignement Maternel et Primaire (DEMP) recréée en 2004 pour le suivi et le contrôle pédagogique des écoles maternelles privées et publiques (Attanasso, 2010). Cependant, il faut préciser que le préscolaire n'est pas totalement contrôlé par le gouvernement. Il en résulte l'existence de deux types d'écoles maternelles; celles qui sont financées et gérées par les autorités gouvernementales ou municipales d'une part, et d'autre part, celles qui sont privées et gérées par leurs fondateurs.

### **3. L'enseignement primaire**

C'est le deuxième ordre du premier degré de l'enseignement. Il est accessible aux enfants âgés de cinq ans pour ceux qui proviennent des CESE, et à partir de six, sept ans pour les autres. Il comporte six années d'études réparties en trois paliers de deux ans (Ministère de l'éducation nationale, 1990) :

- le Cours d'Initiation (CI) et le Cours Préparatoire (CP)
- le Cours Élémentaire 1 (CE1) et le Cours Élémentaire 2 (CE2)
- le Cours Moyen 1 (CM1) et le Cours Moyen 2 (CM2)

Toutefois, l'accès à l'enseignement primaire n'est pas conditionné au passage obligatoire à l'école maternelle (Langage et Pédagogie, 1999). Dès leur entrée à l'école primaire, les écoliers entament l'apprentissage du français de façon plus concrète avec des matières telles que les Mathématiques, l'Education Scientifique et Technologique (EST), l'Education Sociale (ES), l'Education Artistique (EA) et l'Education Physique et Sportive (EPS). Outre le français, aucune autre langue n'est enseignée. A la fin de ce cycle, les écoliers ont à satisfaire à un examen national, commun à toutes les écoles béninoises pour obtenir le Certificat d'Etudes Primaires (CEP). Les résultats des élèves à cet examen conditionnent également leur affectation ou leur classement dans un

établissement secondaire. Au Bénin l'enseignement du premier degré est reconnu à juste titre comme le secteur prioritaire de l'Education Nationale (Ministère de l'éducation nationale, 1990).

Comme le préscolaire, nous avons deux types d'écoles primaires : les privées et les publiques. Certaines écoles privées déroulent leurs activités parfois dans deux langues : l'anglais et le français, ayant ainsi un statut d'écoles bilingues.

#### **4. L'enseignement secondaire**

Il se subdivise en deux branches : L'enseignement secondaire général et l'enseignement technique et professionnel.

- **L'enseignement secondaire général**

Le nombre d'années réservées à cet enseignement est de sept au total. Le premier cycle (Secondaire 1) dure quatre ans et comporte les classes de sixième (6<sup>ème</sup>), cinquième (5<sup>ème</sup>), quatrième (4<sup>ème</sup>) et troisième (3<sup>ème</sup>). Il est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) qui permet aux élèves admis de commencer le second cycle du secondaire. Les élèves qui ont la moyenne (10/20) en troisième (3<sup>ème</sup>), peuvent toutefois commencer aussi le second cycle sous réserve de repasser leur examen de BEPC l'année académique suivante (Houessou, 2007).

Le second cycle de l'enseignement secondaire général (Secondaire 2) a une durée de trois ans et comporte les classes de Seconde (2<sup>nd</sup>), de Première (1<sup>ère</sup>) et de Terminale (Tle). L'élève a le choix parmi les différentes séries en fonction de ses aptitudes et de ses objectifs. La série A est littéraire, la série B est littéraire, économique et sociale, les séries C et D sont scientifiques. L'examen du baccalauréat vient sanctionner la fin de ce cycle et permet aux élèves d'accéder selon leur choix à l'université qui considère le BAC comme le premier diplôme universitaire (Houessou, 2007 ; Ministère de l'éducation nationale, 1990).

- **L'enseignement secondaire technique et professionnel**

L'enseignement secondaire technique et professionnel est la seconde priorité de la politique éducative béninoise, la première étant l'enseignement primaire depuis les Etats Généraux de l'Education de 1990. Il a deux missions fondamentales outre l'acquisition de connaissances générales, que les Actes des Etats Généraux (1990) présentent comme suit :

- l'étude de sciences et techniques annexes
- l'assimilation de compétences pratiques, de savoir-faire, d'aptitudes et d'éléments de compréhension en rapport avec les professions pouvant s'exercer dans les divers secteurs de la vie économique et sociale.

Depuis 2001, cet enseignement s'est détaché du secondaire général. Il prépare à l'emploi mais offre la possibilité de poursuivre des études supérieures techniques et professionnelles (Assaba, 2006 cité par Houessou, 2007).

Tout comme l'enseignement secondaire général, il comprend lui aussi deux cycles avec cinq domaines de formations à savoir : domaine « sciences et techniques professionnelles.», domaine « sciences et techniques administratives et de gestion », domaine « sciences biologiques et sociales appliquées», domaine « hôtellerie et restauration », domaine « sciences et technique agricoles ».

- le premier cycle dure trois ou quatre ans et est sanctionné par un Certificat D'Aptitude Professionnelle (CAP) et peuvent y accéder les jeunes élèves de treize à seize ans ayant le Certificat d'Etude Primaire (CEP) et au moins le niveau de la classe de 5<sup>eme</sup> de l'enseignement secondaire général.
- le second cycle dure trois ans et débouche sur un Diplôme de Technicien Industriel (DTI) et d'autres baccalauréats techniques (Langage et Pédagogie, 1999 ; Houessou, 2007).

## 5. L'enseignement supérieur

Il correspond au troisième degré de l'enseignement et comporte des universités publiques et privées. Le public compte plusieurs universités constituées d'instituts et d'écoles.

L'Université d'Abomey-Calavi comprend plusieurs centres universitaires de formations professionnelles et de formations générales :

- *le Centre Universitaire d'Abomey-Calavi* constitué de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), de la Faculté des Sciences et Techniques (FAST), de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques (FADESP), de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG), de la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), de l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC), de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et de l'Institut de Langue Arabe et de Culture Islamique (ILACI) ;
- *le Centre Universitaire de Cotonou* constitué de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS), de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM) et du Centre Béninois de Langues Etrangères (CEBELAE) ;
- *le Centre Universitaire de Porto-Novo* constitué de l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJEPS), de l'Ecole Normale Supérieure (ENS), et de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences et Humaines – l'Annexe de Porto-Novo (FLASH – Porto-Novo) ;
- *le Centre Universitaire de Dangbo* qui n'est constitué que de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP) ;
- *le Centre Universitaire de Lokossa* constitué de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) et de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) ;
- *le Centre Universitaire de Ouidah* qui n'est constitué que de l'Institut Régional de Santé Publique (IRSP).

- *les Centres Universitaires d'Adjara et d'Abomey*

L'Université de Parakou (UP) qui comprend également plusieurs centres universitaires :

- *le Centre Universitaire de Parakou* constitué de la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FADESP), de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG), de l'Ecole de Médecine (EM) et de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) ;
- *le Centre Universitaire de Natitingou* qui n'est constitué que de l'Ecole Normale des Instituteurs (ENI). (Houessou ,2007).
- *le Centre Universitaire de Djougou, de Tchaourou* et enfin, l'université de Kétou à vocation agricole.

Au travers du BAC, une forte sélection est opérée à l'entrée des établissements d'enseignement supérieur et universitaire. Au niveau universitaire, les écoles spécialisées ne sont pas en mesure d'accueillir tous les étudiants diplômés du secondaire qui souhaitent poursuivre des études supérieures. L'accès est dès lors contrôlé par les quotas établis par le Ministère en charge et la sélection opérée est basée sur des critères académiques notamment sur l'étude de dossier pour certains établissements publics (Instituts et Ecoles) qui prend en compte les notes obtenues par les étudiants dans les matières principales pour l'obtention de leur baccalauréat selon leur série. Les autres qui n'ont pas pu rassembler la moyenne recherchée font une inscription directe dans les facultés ou s'inscrivent à titre sponsoring dans l'institut ou l'école de leur choix.

Pour les établissements publics, la formation est sanctionnée par un diplôme universitaire allant de licence au doctorat (Fandohan, 1999)

## **II. Usage des langues dans l'enseignement**

La question des langues prend dans le système éducatif béninois, une importance particulièrement élevée au fil des jours.

D'abord comme le souligne Tirvassen (2002) cité par Cauchie (2007, p.129) « *les langues assurent une grande fonction dans l'instruction scolaire de l'enfant. Elles aident à assurer l'intégration symbolique de l'enfant lors du passage de celui-ci du milieu familial à l'environnement scolaire ; les langues d'enseignement servent de support à la transmission de connaissances à l'école et sont l'outils dont se sert l'apprenant pour exprimer les compétences développées lors des activités d'évaluation ; ces compétences constituent un des types de connaissances assurant l'intégration socioprofessionnelle surtout dans les sociétés multilingues où les langues ont des statuts hiérarchisés* ».

Si les langues jouent un rôle capital dans le développement d'un enfant et dans sa scolarité, elles sont également confrontées à d'autres problèmes. Et c'est le cas au Bénin.

Depuis 1973, une étude réalisée par le professeur J. Olabiyi Yaï pour le compte de l'UNESCO sur la situation linguistique dans l'enseignement au Bénin, reprochait déjà à notre système éducatif son extraversion et l'absence totale des langues nationales dans ses programmes d'enseignement (Akoha, 1999).

### **1. Les langues enseignées**

« *Deux principes doivent être pris en compte lors du choix du médium d'enseignement. Premièrement, tout enfant devrait bénéficier d'une éducation primaire donnée dans sa langue maternelle et, deuxièmement, l'apprentissage d'une langue devrait se faire par la pratique, l'apprentissage d'une langue qui ne sera pas utilisée étant dès lors inutile* » (Ward, cité par Cauchie, 2007, p.81).

Ainsi au Bénin, le monde scolaire est confronté à un problème linguistique dans les classes. En effet, l'enseignant se trouve devant une

multitude d'enfants ayant chacun sa langue maternelle. Malgré cela, la loi concernant l'utilisation des langues dans l'enseignement ne reconnaît que la langue française comme langue de communication pédagogique. Comme souligne Houessou (2007), le français est la langue de l'Etat, de la Présidence, du Parlement, de l'Administration, de la Justice et de l'Education. C'est seulement dans les CESE que les activités se déroulent en langue béninoise et ceci prend fin au second trimestre de la deuxième année pour qu'à partir du troisième trimestre le français soit totalement introduit dans l'enseignement (Langage et Pédagogie, 1999). Cependant, sur le terrain, des différences semblent être observées selon que les enfants se trouvent dans une école maternelle privée ou publique. Pour Akogbe & Cakpo (1999), la réalité est tout autre car malgré les instructions officielles qui ordonnent que le français ne soit introduit qu'à partir du troisième trimestre de la deuxième année des CESE, les animateurs parlent le français aux enfants dès la première année et ce, surtout dans les maternelles privées.

En ce qui concerne le secondaire, la situation linguistique est décrite comme suit : l'élève apprend en français mais étudie également d'autres langues étrangères telles que l'Anglais, l'Allemand ou l'Espagnol mais de façon livresque (Boko, 2003). C'est à l'entrée de l'Université que l'étudiant choisit une langue entre les langues étrangères comme filière pour en sortir plus tard spécialiste (Langage et Pédagogie, 1999).

Avec les langues nationales et les langues étrangères, le français est la première langue à intervenir dans la communication pédagogique de la maternelle à l'université. Il est donc pour les élèves béninois la seule langue de travail indispensable dans la transmission de toutes les disciplines.

Dès le début de la scolarisation à la maternelle, les enfants béninois sont éduqués dans la langue maternelle et à partir du troisième trimestre de la deuxième année, le français prend place dans le programme. Le recours à cette langue est inévitable puisqu'elle est la langue de communication et de travail

relativement à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution<sup>1</sup> qui reconnaît le français comme langue officielle. Dans toutes les écoles, du primaire au secondaire, seul le français est enseigné conformément aux recommandations des Etats Généraux de l'Education (Ministère de l'éducation nationale, 1990; Houessou, 2007). L'apprentissage de cette langue prend alors une importance capitale, car quelque soit le statut qu'on lui donne, langue officielle ou langue de travail, « *il est pour le Bénin, à l'instar de tous les autres pays qui l'ont en partage, un outil indispensable d'accession aux connaissances et d'ouverture sur le monde* » (Akogbé & Cakpo, 1999). Au primaire, toutes les activités pédagogiques se déroulent en français. Du Cours d'Initiation (CI) au Cours Moyen deuxième année (CM2), l'enseignement de la langue française se fait suivant une progression et une répartition dans le temps. En effet, les programmes en français au primaire mettent un accent particulier sur quatre choses essentielles à savoir :

- la pratique de la langue orale
- la pratique de la langue écrite
- l'étude de la langue
- l'usage pratique de la langue (Akogbé & Cakpo, 1999).

L'objectif principal de cette langue à l'école primaire est d'aider les écoliers à pouvoir former et exprimer des pensées de plus en plus cohérentes. Ceci à travers un champ de formation à deux niveaux. L'un est composé du langage, de la poésie, de l'écriture, de la lecture, et l'autre prend en compte les objectifs à atteindre, les contenus notionnels à donner, les principes à observer et les méthodes à mettre en œuvres (Langage et Pédagogie, 1999).

### **1.1. L'enseignement du français au secondaire**

Au secondaire, l'enseignement du français se poursuit toujours, le français étant l'unique langue officielle de transmission des connaissances et de communication avec l'autre.

---

<sup>1</sup> La Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

Au premier cycle, les élèves ont 6 heures de cours de français par semaine. Cet enseignement repose sur l'apprentissage systématique de la grammaire suivant une progression pour permettre à l'élève d'arriver à la compréhension mutuelle et d'entrer en rapport avec les mots et les gens du monde de la francophonie (Boko, 2003 ; Langage et Pédagogie, 1999).

Au second cycle, l'enseignement du français est à dominance littéraire et le nombre d'heures varie selon la série de l'élève. Les séries littéraires ont six heures de cours et celles scientifiques en ont deux. Il s'agit, en effet, de l'étude de la littérature africaine et de la littérature française afin de permettre aux élèves de renforcer leur culture littéraire. Cette étude se fait, au-delà des enseignements, à travers des exposés que les élèves présentent et également des sujets de devoir portant sur la contraction de texte, la dissertation ou encore le commentaire composé. A en croire Boko, « aucune connaissance ne peut être acquise dans le cadre scolaire sans qu'elle ne soit passée par la langue française » (2003, p.94). Le français reste et demeure donc le seul outil de communication car toutes les autres disciplines sont déroulées dans cette langue.

## **1.2. L'enseignement du français à l'université**

Au primaire et au secondaire, la langue française constitue une discipline qu'on enseigne. A l'université, « on fait d'elle un ensemble d'efforts d'entretien, de maintenance en quelque sorte, dans le but de lui répandre des ressorts, de la conserver toujours dynamique et prompte à servir dans la bonne traduction de la pensée » (Kpogodo, 1999).

Toutes les disciplines sont véhiculées dans la langue française. Les étudiants écrivent leur cours en français. La langue française constitue, dès lors, le carrefour de toutes les disciplines d'enseignement. Cependant, au Département des Lettres Modernes de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), l'enseignement du français a un accent plus particulier et

visé à donner à l'étudiant un niveau de langue donné. Ce qui lui permet de sortir enseignant de la langue s'il le désire. Les rapports de fin de stage, ainsi que les mémoires de maîtrise sont tous dirigés en français. Ce qui donne à la langue française « *une présence académique à fonction tutélaire*» (Kpogodo, 1999 ; p.55).

## **2. La politique éducative**

Les autorités politiques béninoises sont conscientes des problèmes existant dans le système éducatif de leur pays. Déjà, une autre réforme du système éducatif béninois a été mise en place et légitimée depuis le 17 octobre 2003 par le vote de la loi portant orientation de l'éducation nationale<sup>2</sup>. Elle vise essentiellement la réorganisation des curricula de l'enseignement primaire et secondaire compte tenu des contingences sociopolitiques tant nationales qu'internationales. Les évolutions socio-économiques et technologiques actuelles du monde étant majeures, elles imposent selon Paulin Hountondji, Ministre de l'éducation d'alors, l'ajustement des pratiques éducatives afin de permettre à chaque enfant béninois de s'installer à son propre compte pour pouvoir faire face aux différents défis émergents qui ne cessent d'augmenter (Ministère de l'éducation nationale, 1990).

### **2.1. Finalités et objectifs des Nouveaux Programmes d'Etudes**

La mise en place des Nouveaux Programmes d'Etudes a été un long processus. D'abord, au plan international, la conférence mondiale sur l'éducation tenue à Jomtien en Thaïlande en 1990, la globalisation et la mondialisation de la technologie et de l'économie ont conduit tous les pays à changer de vision dans tous les domaines. Ensuite, au plan national, tout périlait au niveau socio-économique. Cela a entraîné les assises de la

---

<sup>2</sup> Loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003

conférence des forces vives de la nation de 1989 qui a conduit aux Etats Généraux de l'Education en 1990 pour imprimer à l'école béninoise une nouvelle direction conforme à l'orientation démocratique. A ce sujet, les EGE tenus du 02 au 09 Octobre 1990 ont fait la recommandation suivante : « *Pour assurer la formation du jeune béninois que désire la société, il est indispensable de repenser les programmes actuels d'enseignement en vue de les rendre plus performants* » (Ministère de l'éducation nationale, 1990, p.58). Dès lors, des nouvelles bases ont été jetées dans le système éducatif afin de recréer l'excellence. En effet, tout programme a ses objectifs. Ceux du Bénin visent la formation d'un citoyen :

- autonome, intellectuellement et physiquement sain, éduqué, instruit et cultivé ;
- techniquement compétent et humainement équilibré ;
- sans cesse performant, doté d'esprit d'initiative et ayant le goût de la recherche ;
- en mesure de résoudre des problèmes, de faire une synthèse et de transférer ses connaissances dans d'autres situations ;
- capable de s'auto-employer, de créer des emplois et de contribuer efficacement au développement du Bénin ;
- capable d'entreprendre, de se prendre en charge et de s'affirmer ;
- respectueux de la personne humaine, de la vérité et de la démocratie ;
- animer d'un esprit de méthode, de coopération et de responsabilité (Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire ; Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ; Institut National pour la Formation et la Recherche en Education ; 2007, p.12-13).

On constate alors que les objectifs des NPE sont centrés sur l'enfant et son insertion dans la vie en société. Il est également stipulé que la formation doit pouvoir développer chez l'enfant béninois un certain nombre de valeurs

telles que l'esprit d'éveil (l'éveil de son esprit d'initiative et de son sens critique) ; l'acquisition des connaissances et mécanismes de base pour les acquisitions futures ; la valorisation du travail productif comme acteur de développement de l'intelligence et d'insertion dans le milieu économique ; la formation à l'auto-emploi (Institut National pour la Formation et la Recherche en Education ; Direction de l'Enseignement Primaire ; 1999). Le développement intégral de l'enfant béninois est ainsi placé au cœur des préoccupations du système éducatif.

Cette réforme a été effective dès la rentrée scolaire d'octobre 2004 (Attanasso, 2010).

## **2.2. Présentation du curriculum des NPE**

### **2.2.1. Composition des champs de formation**

Les matières prévues par les NPE sont regroupées en six champs de formations à savoir : le Français, les Mathématiques, l'Education Scientifique et Technologique (EST), l'Education Sociale (ES), l'Education Artistique (EA), l'Education physique et sportive (EPS). Chaque champ de formation a pour support un programme d'étude, un guide de l'enseignant, des manuels et des cahiers d'activités. Les programmes d'études sont des documents qui donnent les orientations et les thèmes d'études à exécuter.

Le guide de l'enseignant quant à lui reprend chacun de ces thèmes et les reprend en situation d'apprentissage, en séance ou en séquence de classe. Il contient également les corrigés des activités proposées dans les manuels de certains champs de formation qui viennent en appui au guide. Ces manuels contiennent des activités d'apprentissage systématique.

Les cahiers d'activités, eux, sont conçues sous la forme de cahiers de devoirs journaliers avec beaucoup d'images et de modèles. C'est le document d'évaluation des apprentissages.

### 2.2.2. Emploi du temps du français

Dans le contexte scolaire béninois, les programmes en vigueur prévoient pour l'apprentissage du français, une phase d'immersion d'une durée de 11 semaines.

Au CI, les trois emplois du temps sont en vigueur.

- période de la RANV (Réponse Active Non Verbale) qui dure quatre semaines
- période de langage accélérée qui dure six semaines
- la 11<sup>e</sup> semaine étant réservée à l'évaluation<sup>3</sup>

Du CP au CM2, chaque cours a son emploi du temps et l'appareil pédagogique contient les rubriques : réagis, réponds, réfléchis et raisonne. Les masses horaires sont les suivantes : CI et CP :

- 14 h 15 min pour le français
- 4h 30 min pour les maths
- 45 min pour EST
- 30 min pour ES
- 3 h 15 min pour EA
- 6 h 40 min pour EPS.

CE1 et CE2 :

- 6 h 45 min pour le français
- 5h pour les maths
- 6 h 30 min pour EST

CM1 et CM2

- 10 h pour le français
- 6 h 30 min pour les maths
- 2 h pour EST
- 2 h pour ES

---

<sup>3</sup> Initiative pour la formation à distance des maîtres (ifadem), (Livret 3, p.16).

- 2 h 30 min pour EA
- 1 h 40 min pour EPS

### **2.2.3. La posture pédagogique retenue par les NPE**

La posture pédagogique retenue par les NPE est l'Approche Par Compétence (APC) dont la généralisation a été effective depuis la rentrée scolaire 2005-2006. Dès le cours primaire, les apprenants sont formés selon l'APC et cela se poursuit jusqu'au secondaire voire au supérieur. En effet, l'APC consiste à transmettre à l'enfant des valeurs d'ordre intellectuelles, morales et socioculturelles à travers lesquelles il acquiert des qualités et des compétences pouvant lui permettre de pouvoir s'insérer dans la société plus tard. Cette formation repose sur une démarche enseignement-apprentissage-évaluation et est basée sur le cognitivisme, le constructivisme et le socioconstructivisme (Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire ; Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ; Institut National pour la Formation et la Recherche en Education, 2007).

Le cognitivisme permet à l'apprenant d'acquérir les savoirs à travers certains processus tels que la collecte d'informations, la classification des informations et leur conservation en mémoire. Ce qui lui permet d'établir des liens entre les nouvelles connaissances et ses connaissances antérieures.

Le constructivisme met l'enfant au centre de son savoir et le laisse responsable de l'acquisition des savoirs qu'il réalise avec son environnement matériel et humain.

Le socioconstructivisme issu du constructivisme permet à l'apprenant de pouvoir comparer ses compétences avec ses pairs et d'être en contact avec ses camarades. (Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire ; Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ; Institut National pour la Formation et la Recherche en Education, 2007).

Cette approche est démultipliée en trois compétences que sont les compétences disciplinaires, les compétences transversales et les compétences

transdisciplinaires. Les compétences transversales et transdisciplinaires sont les mêmes au primaire et au secondaire. Leur acquisition et leur développement se réalise à travers toutes les disciplines alors que les compétences disciplinaires sont propres à chaque champ de formation et à chaque discipline selon qu'il s'agit de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire général (Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire ; Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ; Institut National pour la Formation et la Recherche en Education, 2007).

### **3. Evaluation du système éducatif du Bénin**

Vraisemblablement, le système éducatif béninois ne répond pas aux besoins économiques et sociaux de la république du Bénin. Sur chaque génération de 100 enfants qui entre à l'école primaire, 46 accèdent au CM2 (Banque Mondiale, 2002 cité par Houessou, 2007). L'actuel système fondé sur une Approche Par Compétence (APC) au primaire et au secondaire, permet seulement à 40% d'élèves d'obtenir une place au CM2 sur 87% qui y entrent au CI (Banque mondiale, 2002 cité par Houessou, 2007).

La position de Joseph Brandolin vis-à-vis des systèmes éducatifs africains est plutôt sévère mais ne manque pas de réalisme ; il s'exprime en effet, en ces termes : *« les systèmes éducatifs sont devenus des termitières sur le continent africain...ils sont inutiles en leur état de développement...il faut donc démonter ces systèmes d'éducation, maintenant inadaptés pour en construire d'autres, aptes à promouvoir l'Afrique de demain »* (Brandolin, 1996). Pour l'auteur, le système éducatif béninois souffrirait alors des contenus qui ne sont pas adaptés aux réalités culturelles ou encore trouve son mal dans la formation des enseignants et dans les outils ou méthodes d'enseignement pédagogiques utilisés par ces derniers. Malgré la gratuité de l'enseignement au primaire qui a été formellement mise en œuvre le 13 Octobre 2006 et celle de l'université dès la

rentrée 2008-2009, les résultats observés sont toujours constants. En effet, cette gratuité a pour objectif de garantir l'égalité des chances à l'éducation pour tous les enfants de 6 à 15ans avec une Ecole de Qualité Fondamentale (EQF). On pourrait penser que le taux d'élèves abandonnant les études se réduirait, mais jusqu'en 2012, les écoliers béninois n'étaient que 78,8% à avoir le CPE. Ceci a fait croître le ratio élèves/maître qui en 1992 était 39,8 élèves/maître contre maintenant 46,3élèves/maître en 2008 (Attanasso, 2010). De plus, les effectifs scolaires qui étaient de 624.778 en 1994 sont passés à 1.319.648 élèves en 2004, soit un taux de scolarisation de 96% en 2004. Ce qui fait accroître un niveau élevé de redoublement et de déperdition scolaire puisque 66% des enfants qui sont admis à l'enseignement primaire abandonnent en cours de cycle avant d'atteindre le Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année. Ainsi, sur 100 élèves entrant au Cours d'Initiation, 34 accèdent en 6<sup>ème</sup> soit un taux de 28,9% ; 17 seulement parviennent en 3<sup>ème</sup> soit un taux de 14,1% et 9 seulement arrivent en 2<sup>nde</sup> pour laisser place à sept élèves en Terminal soit également un taux de 14,1% (Houessou, 2007).

Aussi, parmi les nombreuses causes qui expliquent ces abandons et échecs, Ki-Zerbo (1990) distinguent différents facteurs dont les facteurs linguistiques notamment. Il estime que parmi les facteurs d'échecs à caractère linguistique, la négation des langues locales dans le système éducatif peut en constituer une de pertinent.

Les Nouveaux Programmes d'Etudes en cours dans notre système éducatif sont remplis d'ambitions mais on peut remarquer que parmi les nombreux objectifs fixés pour ces NPE, aucune allusion n'est faite à l'usage et à l'enseignement des langues nationales. On constate alors que peu de changements sont prévus par ce programme. La remarque est qu'à travers les emplois du temps du CI à la classe de Terminale, aucun horaire n'est prévu pour l'apprentissage d'une langue nationale.

En ce qui concerne les langues d'intermédiation entre enseignants et apprenants, c'est-à-dire pour la communication pédagogique, il est recommandé que seul le français soit utilisé par les enseignants et les élèves au sein des classes, parallèlement aux langues nationales et aux langues étrangères. Malgré l'usage unique de la langue française, l'évaluation en 2003 de la réforme de l'enseignement par des groupes d'experts a montré, pour le groupe Louis Berger conduit par Charles J. Tesar que seulement 10% des enfants peuvent parler, lire et écrire le français aux niveaux prévus par les NPE de CI et CP. Il a été également observé que les élèves de CE1 rencontrent des difficultés similaires en français. Environ 20% d'entre eux ont les niveaux de maîtrise requis. (NPE, 1999)

En conclusion, le système scolaire béninois est encore loin d'être un modèle de l'école vu les conditions de vies et d'études inconfortables qu'offre le gouvernement.

Le chapitre suivant montrera comment la question des langues nationales occupe une place particulière dans le système éducatif béninois.

## **Chapitre 2 : La question des langues nationales dans le système éducatif béninois**

Le Bénin, face à la diversité de ses langues nationales, rencontre d'énormes difficultés pour leur introduction dans son système éducatif. Plusieurs questions sont posées afin de trouver des propositions plus ou moins satisfaisantes. A la préoccupation relative à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois, le Conseil des Ministres tenu du 29 mai 2013 à Cotonou, a proposé d'inclure les langues véhiculaires selon l'appartenance du milieu de l'apprenant et ceci à partir de la rentrée scolaire 2013-2014.

Après avoir clarifié certains termes, nous allons aborder la politique linguistique du Bénin. Ensuite, nous montrerons comment l'Etat et les enseignants s'y prennent pour une application effective de l'introduction de ces langues. Enfin, nous donnerons le cas de certains pays qui ont adopté le multilinguisme dans leur système éducatif.

### **I. Précisions terminologiques**

Il convient de clarifier certains mots ou groupe de mots afin de lever toute éventuelle équivoque.

Ainsi, la langue est un moyen de communication propre à un groupe social ou à une communauté linguistique.

Quant à la langue maternelle, c'est la première socialisation de l'individu. En d'autres termes, c'est la langue qui, acquise très tôt, « définit prioritairement pour un individu son appartenance à un groupe humain et à laquelle il se réfère plus ou moins consciemment lors de tout apprentissage linguistique » (Cuq & Gruca cité par Ahannon *et al* 2014, p.12).

La langue étrangère est définie comme « toute langue non maternelle » (Cuq & Gruca cité par Ahannon *et al* 2014, p.13).

La langue seconde est la langue qui n'est souvent pas la langue maternelle des locuteurs d'un pays mais qui, dans ce pays, joue un rôle important aux niveaux juridique, social et/ou institutionnel. On parle également de langue seconde d'un locuteur pour une langue qui n'est pas sa langue maternelle mais dont il a un degré de maîtrise important. (Cuq & Gruca cité par Ahannon *et al* 2014, p.13).

La langue nationale est relative à une nation entière. C'est une langue qui ne peut pas avoir un statut officiel au niveau de l'Etat mais qui est utilisée par une partie importante de la communauté sur un territoire plus ou moins étendu (Bruyninckx, 2007 cité par Houessou, 2007).

La langue officielle est la langue qui est adoptée par un Etat comme la langue de communication pour toutes ou certaines transactions officielles (administration, éducation, travail, etc.) à l'intérieur d'un territoire déterminé ; cette langue peut être autoritaire ou exogène (Bruyninckx, 2007 cité par Houessou, 2007).

La langue locale est la langue propre à un lieu, à une région ou à un milieu. Le Bénin regorge d'une multitude de langues locales (Larousse, 2006).

On entend par langue véhiculaire, la langue qui sert de communication entre des communautés ayant des langues maternelles différentes (Larousse, 2006). Même si toutes les langues béninoises ont le statut de langues nationales, la plupart des béninois utilisent par exemple, le Fon, le Yorouba, le Batonoum comme langues véhiculaires.

## **II. La politique linguistique du Bénin**

La politique linguistique du Bénin comporte deux aspects. La première porte sur le français comme la langue officielle du pays et la seconde prend en compte les langues nationales. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'article 1<sup>er</sup>

de la constitution du 11 Décembre 1990 proclame que le français est la langue officielle du Bénin, comme on peut le lire :

Article 1<sup>er</sup>

- *L'État du Bénin est une république indépendante et souveraine.*
- *La capitale de la république du Bénin est Porto-Novo.*
- *L'emblème national est le drapeau tricolore vert, jaune et rouge. En partant de la hampe, une bande verte sur toute la hauteur et sur les deux cinquièmes de sa longueur, deux bandes horizontales égales: la supérieure jaune, l'inférieure rouge.*
- *L'hymne de la République est «L'Aube nouvelle».*
- *La devise de la République est «Fraternité - Justice - Travail».*
- *La langue officielle est le français.*
- [...] (Constitution du Bénin, 1990, Article 1<sup>er</sup>)

### **1. La politique relative au français**

Conformément à l'article 1 de la Constitution du Bénin, le Français est la langue officielle du pays, donc de l'Etat. En termes clairs, celle de la Présidence, du Parlement, de l'Administration, de la Justice et de l'Education. Ceci signifie que seule la langue française est permise au Parlement aussi bien dans la rédaction que dans la publication des lois. Dans les tribunaux, toutes les langues nationales sont admises à l'oral, mais les documents écrits restent uniquement en français. Le juge rend ainsi officiellement ses sentences en français mais le tribunal traduit la décision du juge à partir du français vers toute autre langue quand ceci est jugé indispensable.

Mais dans l'Administration gouvernementale, les fonctionnaires répondent de façon générale dans la langue du milieu du citoyen. Toutefois, les documents écrits ne sont disponibles qu'en français et cette pratique est demeurée ainsi bien qu'une bonne partie de la population ignore la langue française. Selon les statistiques de l'UNESCO en 1994, le taux d'analphabétisme

chez les hommes était de 63% et de 74% chez les femmes (UNESCO, 1994). En 1997, seulement 26% béninois étaient alphabétisés. De même, les articles 55 et 75 de la Constitution nous montrent comment la connaissance du français est fondamentale. Ainsi, nous pouvons lire à l'article 55 de la loi n° 2000-18 portant règles générales pour les élections en république du Bénin:

*Article 55*

[...]

*« Les membres du bureau de vote sont désignés avant l'ouverture de la campagne électorale par décision de la Commission électorale nationale autonome (CENA). Ils doivent savoir lire et écrire le français. Le pouvoir de décision est exercé par la commission électorale départementale (CED) en ce qui concerne les élections locales ». [...]*

*En cas de défaillance d'un membre du bureau constatée à l'ouverture ou au cours du scrutin, il est pourvu à son remplacement par le président qui choisit au sort parmi les électeurs présents sachant lire et écrire le français; mention en est portée au procès-verbal.*

*Et à l'article 75:*

**Article 75**

*« Les membres du bureau de vote effectuent le dépouillement des votes et le décompte des voix, assistés de scrutateurs choisis par le président parmi les électeurs présents sachant lire et écrire le français ».*

Dans les écoles, les langues nationales ne sont pas enseignées. Les quelques expériences tentées dans ce sens ont été abandonnées. Depuis l'indépendance en 1960, trois périodes peuvent être distinguées dans l'histoire de la politique éducative au Bénin:

1. De 1960 à 1972, le système éducatif était calqué sur le système français.
2. À la suite de la révolution de 1972, le gouvernement a adopté la réforme dite de «l'École nouvelle» fondée sur un modèle de développement de type socialiste; cette réforme a été appliquée jusqu'en 1989.

3. La tenue des états généraux de l'éducation (EGE) en octobre 1990 marqua le début de la troisième période (Fandohan, 1999).

Depuis 1991, le gouvernement a entrepris un programme de réforme de tout le secteur de l'éducation, conformément aux recommandations des EGE. Le français est la seule langue enseignée et il demeure la mère de toutes les disciplines du système éducatif du primaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement du français, la non qualification de la part des enseignants qui ne cessent de croître, le manque de contrôle pédagogique et les nombreuses difficultés rencontrées par les apprenants avec la nouvelle réforme du système éducatif que sont les NPE, rendent l'enseignement de cette discipline difficile.

Ainsi, Boko (2003), citant Padonou et Yambodé Godonou (1990) fait remarquer que *« des étudiants de Sociologie, de Sciences Juridiques, de Sciences Economiques avaient été amené à enseigner le français. [...]A ce niveau, il apparaît clairement que l'absence de compétence cognitive conjuguée avec un défaut de compétence pédagogique agit de façon absolument négative sur la qualité de l'enseignement et contribue ainsi à la baisse de niveau des élèves »* (p.112).

## **2. La politique autour des langues nationales**

Le Bénin compte une cinquantaine de langues nationales. Pour une population de plus de 10 millions d'habitants, on peut parler d'une mosaïque linguistique. Seules une vingtaine de langues sont parlées par plus de 60000 locuteurs. Parmi celle-ci, le Fon est de loin la langue la plus importante puisqu'il est parlé par 24% de la population. Suivent le Yoruba 8%, le Batonum 7,9%, l'Adja 6,2%, le Goun 5,5% et l'Ayizo 3,9% (Bénin, 2010<sup>4</sup>).

Le tableau suivant les regroupe comme suit :

---

<sup>4</sup> <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/benin.htm>

*Tableau 2: Nombre de locuteurs et pourcentage des langues du Bénin (Bénin, 2010).*

Langue	Nombre des locuteurs	Pourcentage (%)
Fon	1 400 000	24,2 %
Yorouba	465 000	8 %
Batonum	460 000	7,9 %
Adja	360 000	6,2 %
Goun	320 000	5,5 %
Ayizo	227 000	3,9 %
Nago	175 000	3 %
Gen	126 000	2,1 %
Ditamari	120 000	2 %
Ouatchi	110 000	1,9 %
Cabé	80 000	1,3 %
Boko	70 000	1,2 %
Pila	70 000	1,2 %
Mahi	66 000	1,1 %
Tofin	66000	1,1 %
Mokolé	65 500	1.1 %
Ouémé	60 000	1 %
Lama	60 000	1 %

*Source : Bénin, 2010*

Le désir de revalorisation des langues nationales a commencé depuis le régime du marxisme-léninisme (1972-1989). Ainsi, plusieurs dispositions ont été prises en ce sens. Outre la constitution du 11 Décembre 1990, il existe aussi des lois dont l'arrêté n°45/MCC/CAB/DA/SA portant attribution ; organisation de

l'alphabétisation et le fonctionnement de la direction de l'alphabétisation ; l'arrêté de 1984 n°467-C/MERS/DGM/SP portant création et organisation du Centre National de Linguistique Appliquée et l'ordonnance n°75/30 du 23 Juin 1975 portant loi d'orientation, de l'Education nationale (Benin, 2010).

Ainsi, l'Article 11 de la constitution reconnaît que toutes les communautés composant la «Nation béninoise» jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites (Houessou, 2007; Bénin, 2010 ; Hazoumè, 1994). Nous pouvons lire :

#### Article 11

- 1) *Toutes les communautés composant la Nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres.*
- 2) *L'État doit promouvoir le développement de langues nationales d'intercommunication.*

Cette disposition constitutionnelle jusqu'au Conseil des Ministres dernier, n'était pas soutenue par des dispositifs donnant lieu à des directives ministérielles. Encore que le conseil des ministres dernier n'a pas débouché sur des textes pris par l'état ou le législateur. Seule la langue officielle est restée le modèle reconnue par la politique linguistique; le français reste donc en usage dans tous les organismes étatiques, dont les établissements d'enseignement.

Signalons cependant que les langues nationales demeurent des véhicules d'enseignement dans les programmes extrascolaires d'alphabétisation. Par ailleurs, l'usage de ces langues nationales est quasi systématique pendant les heures de récréation et parfois même en salle de classe pendant un cours ou dès que l'atmosphère est à la détente (Langage et Pédagogie, 1999).

Un programme d'alphabétisation dans les langues nationales est élaboré ainsi que le stipule l'article 40 de la Constitution :

#### Article 40

- *L'Etat a le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la Constitution, de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, ainsi que de tous les instruments internationaux dûment ratifiés et relatifs aux droits de l'Homme.*
- *L'Etat doit intégrer les droits de la personne humaine dans les programmes d'alphabétisation et d'enseignement aux différents cycles scolaires et universitaires et dans tous les programmes de formation des Forces armées, des Forces de sécurité publique et assimilés.*
- *L'Etat doit également assurer dans les langues nationales par tous les moyens de communication de masse, en particulier par la radiodiffusion et la télévision, la diffusion et l'enseignement de ces mêmes droits.*

On remarque que dans le cadre des actions concrètes menées ces dernières années pour promouvoir le développement des langues nationales d'intercommunication, des linguistes et autres chercheurs ont choisi six langues béninoises comme langue de post-alphabétisation. Il s'agit du fon (1,4 million), du yoruba (465.000 locuteurs), du batonum (460.000 locuteurs), de l'adja (360.000 locuteurs), du ditamari (120.000 locuteurs), du dendi (30.000 locuteurs).

Comme évoqué, plus haut, durant la période du régime marxiste-léniniste de 1972 à 1989, les centres d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant fonctionnaient sur le principe d'une revalorisation des éléments culturels, en particulier des langues béninoises. Mais le gouvernement a dû faire face à l'opposition des parents qui pensaient que l'Etat voulait priver leurs enfants de l'apprentissage du français, une condition nécessaire et indispensable pour la réussite sociale (BOKO, 2003).

On peut donc penser que cette position des parents a détourné la volonté de l'Etat de mettre en application de façon effective l'enseignement des langues nationales dans le système éducatif à tous les niveaux d'enseignement.

Pourtant l'Etat béninois s'est doté d'une charte culturelle du Bénin, qui met l'accent sur la promotion des langues nationales. Le titre IV de la loi<sup>5</sup> est intitulé « *Du développement des langues nationales et de l'alphabétisation* ».

Elle dispose entre autres que, « *l'Etat béninois reconnaît l'impérieuse nécessité de développer les langues nationales vecteurs de nos cultures et instruments privilégiés du développement culturel et social* ». On peut également lire : « *l'Etat béninois, tout en assurant une égale promotion à toutes les langues nationales doit préparer et mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'introduction progressive et méthodique de ces langues dans l'enseignement* »

Dans la vie économique, le français occupe une place presque exclusive à l'écrit, mais les communications informelles se font souvent en langues nationales surtout en fon, en yoruba (au sud) ou en bariba et en dendi (au nord).

Nombreuses sont les émissions qui sont produites dans les langues nationales. Même l'Office nationale des Radios et Télévision du Bénin (ORTB) émet en dix huit langues nationales même si la presse écrite est toujours rédigée et ne paraît qu'en français.

### **3. Ambivalence de la politique linguistique et bilinguisme**

Au Bénin, la majorité des béninois utilise le Français, le Fon, le Yoruba ou le Batonum comme langues véhiculaires. Malgré les nombreuses tentatives visant à réhabiliter les langues nationales depuis les EGE, leur mise en application reste encore partielle. Ainsi, Paulin Hountondji, alors ministre de l'Éducation nationale, dans son allocution reprochait au système éducatif béninois le fait que l'usage des langues nationales se limitait seulement au CESE et n'accédait pas aux autres classes. « *[...], si nous donnons les moyens adéquats, rien ne devra nous empêcher, à partir d'un certain niveau, d'apprendre à nos écoliers et*

---

<sup>5</sup> La Loi n° 91- 006 du 25 février 1991 portant Charte Culturelle de la République du Bénin.

*à nos élèves à écrire tout au moins leurs langues maternelles, ou les langues véhiculaires parlées dans leurs départements, et attendant qu'un développement ultérieur permette de franchir d'autres étapes. Pour s'assurer que cet enseignement est pris au sérieux, l'on pourrait prescrire une épreuve de transcription à certains examens nationaux ; par exemple le BEPC, et ce, dès la session de juin 1991 » (Ministère de l'éducation nationale, pp.15-16).*

Dès lors, on pourrait résumer la politique linguistique de l'État béninois comme la non-intervention, tant pour la langue officielle, le français, que pour les langues nationales. Dans le premier cas, il s'agit de perpétuer les pratiques utilisées par l'ancien colonisateur. Dans le second cas, il suffit de ne rien faire. De fait, les tentatives visant à revaloriser les langues nationales, en plus d'être fort modestes, viennent d'entrer en phase d'expérimentation seulement dans quelques écoles. On comprend alors que la volonté pour l'Etat béninois d'intégrer les langues nationales dans les différents secteurs du pays n'est pas totalement résolue. C'est ce que dénonce Sylla (2004) cité par Houessou (2007) en ces termes : *« la réussite d'une politique linguistique repose principalement sur trois facteurs : le volontarisme des pouvoirs publics à entreprendre, de manière résolue, une politique linguistique, la qualité de la planification mise en place et l'intégration des langues nationales dans la vie sociale, politique, administrative, économique et intellectuelle. C'est bien ce dont témoignent les nombreux exemples de réussite à travers le monde » (p.115).*

Si le Bénin est officiellement un Etat monolingue, ses habitants sont dans les pratiques langagières, au moins bilingues. En réalité, le bilinguisme varie d'une personne à une autre selon le nombre de langues dans lesquelles elle s'exprime. La preuve, c'est qu'au Bénin, en plus de la langue officielle qu'est le français, les populations arrivent à s'exprimer dans leur langue maternelle. De même, comme le fait remarquer Houessou (2007), les béninois analphabètes du français comprennent ou parlent parfois en plus de leur langue maternelle, une ou plusieurs langues nationales. Ce qui les rend pour la plupart multilingues.

Cependant, malgré l'usage des langues nationales dans certaines circonstances, seul le français est reconnu comme la langue de travail admise par l'Etat notamment à l'écrit. Ce qui confirme son monolinguisme formel.

### **III. Bref historique des tentatives de l'introduction des langues nationales**

Le processus d'introduction des langues nationales a été enclenché depuis 1972 avec le « système révolutionnaire » où il fallait rompre avec le passé et tout ce qui le symbolisait. Dès lors, « *les langues nationales reçurent leur marque de noblesse parce qu'elles furent considérées comme des instruments privilégiés du développement économique et culturel* » (Hazoumè, 1994 ; p.21). Ainsi, plusieurs institutions ont été créées telles que « *la Commission Nationale de Linguistique (CNL<sup>6</sup>) chargée entre autres de procéder à l'établissement d'un Atlas linguistique et d'établir par des études avancées le degré de plurilinguisme des populations, la Direction de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale (DAPR) chargée de promouvoir l'alphabétisation des adultes, toutes ayant pour objectif principal de revaloriser nos langues nationales sous toutes les formes notamment l'alphabétisation dans les langues nationales et même à travers les chansons d'artistes* » (Hazoumè, 1994 ; p.23).

Dans ce même élan, il a été créé, suite au Forum National sur le secteur de L'Education tenu du 12 au 16 Février 2007 selon les recommandations des EGE, d'autres structures telles que la Commission Nationale de Pilotage de l'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel (CNPILNa-SEF), le Projet Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel (PILNaSEF) et l'Initiative Ecoles et Langues Africaines Nationales-Afrique au Bénin (ELAN-Afrique au Bénin). Le forum stipulait aussi que:

---

<sup>6</sup> La Commission Nationale de Linguistique devenue le Centre National de Linguistique Appliquée (CENALA) depuis 1984.

- l'enseignement des langues nationales doit être l'enseignement fait des langues du milieu socioculturel où l'école est implantée.
- l'enseignement des langues nationales doit se faire en tant que matière avec un délai d'expérimentation couvrant la période de 2007-2015. Cette expérimentation sera faite sur toute étendue du territoire national dans ses quatre ordres d'enseignement.

Cela suppose donc que les différents chercheurs en équipe disciplinaires travaillent pour enrichir les programmes d'enseignement de documents performants pour enfin former une génération d'enseignants imprégnés des LN. Mais malheureusement sur le plan de l'enseignement public général, seulement le CI est en phase d'expérimentation sur tout le territoire national. A cet effet, à Agbanou A à Ouidah, un des sites sur lequel s'effectue l'expérimentation sur le bilinguisme Français-Fon, tous les apprentissages se déroulent exclusivement en langue maternelle sauf la communication orale qui se déroule en français ; soit au total, 90% de langue maternelle et 10% de la langue française. A travers cette expérimentation, les écoliers apprennent non seulement dans la langue, mais ils étudient également la langue et sont à présent libres de s'exprimer dans leur langue maternelle. Cependant, pour les autres classes qui ne sont pas en expérimentation, quelques mesures correctives sont apportées dans certaines matières.

### **1. Quelques mesures correctives dans l'Education Sociale**

Relativement à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois, il faudra attendre octobre 2011, donc la rentrée scolaire 2011-2012, pour que l'enseignement effectif dans les langues nationales se mette en place progressivement. Cela à travers certaines mesures correctives dans les NPE. Ces mesures correctives sont apportées précisément au champ de formation de l'Education Sociale pour le renforcement de l'enseignement de la Morale et du Civisme et au champ de formation de l'Education artistique.

Ainsi, du CI au CM2, nous avons en récapitulatif : Education Sociale Morale, l'Education Sociale Civisme et Education Sociale Compétence 2 et 3. Voici le titre de chacune des situations avec leurs objectifs :

**Titre des situations d'apprentissage :**

**1. Cours d'Initiation (C.I) : Je vis en famille**

- Compter de 1 franc à 10 francs dans sa langue maternelle.
- Compter de 1 franc à 100 francs dans sa langue maternelle.

**2. Cours Préparatoire (C.P) : J'apprends à compter dans ma langue maternelle**

- Compter de 1 franc à 100 francs dans sa langue maternelle.
- Compter des objets de 0 à 20 dans sa langue maternelle.

**3. Cours Elémentaire 1 (C.E.1) : Interprétation du patrimoine culturel de son milieu et de sa région**

- Compter de 0 à 50 dans sa langue maternelle
- Compter de 1 à 500 francs dans sa langue maternelle.
- Narrer des histoires vécues dans sa langue maternelle.
- Dire des contes et des devinettes dans sa langue maternelle.

**4. Cours Elémentaire 2 (C.E.2): Interprétation du patrimoine culturel de son milieu et de sa région**

- Compter de 0 à 100 dans sa langue maternelle.
- Compter de 1 franc à 100 francs dans sa langue maternelle.
- Dire des contes, des devinettes et des proverbes dans sa langue maternelle.

**5. Cours Moyen 1 (C.M.1): Pratique de la langue maternelle**

- Compter de 0 à 500 dans sa langue maternelle.
- Compter de 1 franc à 100.000 francs dans sa langue maternelle.
- Dire de contes, de devinettes, de proverbes dans sa langue maternelle.
- Traduire de textes écrits en français dans sa langue maternelle

6. *Cours Moyen 2 (C.M.2) : Interprétation du patrimoine culturel de son milieu et de sa région*

- Compter de 1 à 1.000 dans sa langue maternelle.
- Compter de 1 franc à 500.000 francs dans sa langue maternelle.
- Dire des contes, des devinettes et des proverbes dans sa langue maternelle.
- Lire des textes en langue maternelle.
- Traduire des textes en langue maternelle (Agence Universitaire de la Francophonie, 2010).

S'agissant de la gestion du bilinguisme, l'anglais<sup>7</sup> n'intervenant pas dans ce champ de formation, il convient de noter que les élèves apprennent d'abord à compter en français avant d'apprendre à compter, chacun, dans sa langue maternelle. Par ailleurs, les contes, les proverbes et devinettes sont dits par chaque apprenant dans sa langue maternelle. Les questions de compréhension sont en français et les apprenants répondent également en français. Or, si l'on veut apprendre dans une langue, il faut d'abord apprendre la langue. D'où l'opportunité de former les enseignants dans les langues nationales.

Il faut noter que dans les salles de classes, les enseignants éprouvent des difficultés à pouvoir communiquer avec tous leurs apprenants du fait qu'ils ont quitté divers horizons avec différentes langues nationales. En l'absence de l'usage d'une langue nationale, il y aurait un problème de communication entre les élèves eux-mêmes et entre ces derniers et leurs enseignants. Malgré la volonté politique du gouvernement béninois d'élever l'éducation au rang des

---

<sup>7</sup>Or la loi d'orientation, en son article 8, stipule : « L'enseignement est dispensé en français, en anglais et en langues nationales. Les langues nationales sont utilisées d'abord comme matière et ensuite comme véhicule d'enseignement dans le système éducatif. En conséquence, l'État doit promouvoir les recherches en vue de l'élaboration des instruments pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales au niveau maternel, primaire, secondaire et supérieur ».

grandes priorités nationales, la place donnée aux langues nationales reste non seulement encore très limitée, mais elle est à préciser.

## **2. Les mesures correctives de l'Éducation Artistique**

En Education artistique, l'usage des langues nationales est rendu possible par l'enseignement/apprentissage des chants. Le texte des chants (il ne s'agit pas de texte écrit) est dans une langue nationale <sup>8</sup>. Les étapes d'enseignement/apprentissage se résument globalement aux points suivants :

- l'enseignant exécute le chant ;
- l'enseignant pose des questions de compréhension sur le contenu du chant (Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Message ?... (Ceux qui comprennent la langue répondent).
- toute la classe apprend le chant. (Agence Universitaire de la Francophonie, 2010).

## **3. La formation des enseignants en langues nationales**

La mise en application des langues nationales dans le système éducatif béninois exige une forte implication des enseignants dans l'apprentissage de ces langues dans les écoles. Dès lors, leur formation dans l'acquisition des connaissances et des techniques liées aux diverses langues d'enseignement est alors incontournable. Cependant, on remarque, dans une étude effectuée en 2010 par Dr Djihouessi & Gado (2010), que les enseignants de la maternelle et du primaire n'ont reçu aucune formation initiale dans l'enseignement des langues nationales. Les différentes formations auxquelles ils assistent n'intègrent pas le renforcement des capacités en linguistiques et dans l'enseignement-apprentissage des langues nationales béninoises (AUF, 2010). Néanmoins, dans le cadre de l'expérimentation en cours sur les langues

---

<sup>8</sup>La langue nationale choisie peut ne pas correspondre à la langue maternelle de l'enfant.

nationales, deux formations<sup>9</sup> ont été données sur le bilinguisme (français et langue maternelle). Les enseignants ont été initiés sur l'enseignement de la langue maternelle et sur les démarches pédagogiques liées au bilinguisme. Pour le bilinguisme Français-Fon, seulement 20 enseignants ont été formés regroupant Allada, Abomey, Ouidah, Savalou et Adjara. Pour l'instant, le curriculum de formation proposé aux enseignants, n'intègre pas encore les modules sur la grammaire, le vocabulaire et la conjugaison. Force, est de constater que pour les documents mises à la disposition des enseignants, il y a juste un document Elan<sup>10</sup>, un document photocopié pour l'apprentissage de la langue, des manuels de lecture<sup>11</sup> pour l'apprentissage systématique de la langue mais qui ne sont pas accompagnés d'un document guide pour l'enseignant et enfin un manuel de mathématique suivis des cahiers d'activités.

#### **IV. De l'expérience des pays à caractère multilingue**

##### **Préalables définitionnelles**

Il nous semble indiqué de revenir sur la définition de quelques notions qui reviendront souvent dans cette partie du texte. Ainsi :

- l'enseignement multilingue est défini comme tout système dans lequel, à un moment variable et pendant un temps et dans les proportions variables, simultanément ou consécutivement, l'instruction est donnée

---

<sup>9</sup> La première formation a duré 34 jours (21 Août 2013 au 27 Septembre 2013) et la seconde cinq (25 au 30 Février 2014). Les enseignants ont été formés par les inspecteurs de l'Inspection Générale et Pédagogique du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (Guide d'orientation à l'approche bi-plurilingue de la lecture et écriture, 2013 ; Module de formation à l'intention des enseignants expérimentateurs au CI, session 2, 2014).

<sup>10</sup> Il s'agit du document sur les langues nationales proposé par Elan-Afrique.

<sup>11</sup> Le premier manuel distribué au cours de la première formation prend en compte la syllabation et la lecture globale. Quant au second, il regroupe la lecture et l'écriture. Il faut préciser qu'aucun des deux n'est encore retenu de façon concrète. Ils sont toujours discutés.

dans au moins deux langues, dont la langue de l'élève (Hamidou *et al*, 2005) ;

- l'éducation bilingue est un système d'enseignement dans lequel l'éducation est donnée dans deux langues utilisées comme moyens ou instruments de l'apprentissage et de l'enseignement, avec ou sans décalage dans l'utilisation de ces deux langues (Hamers & Blanc 1987) ;
- le bilinguisme additif est « un état de bilingualité<sup>12</sup> dans lequel l'enfant a développé ses deux langues<sup>13</sup> de façon équilibrée et a pu, à partir de son expérience bilingue, bénéficier d'avantages sur le plan de son développement cognitif (Hamers & Blanc 1987) ;
- le bilinguisme soustractif est un état de bilingualité dans lequel l'enfant a développé sa seconde langue<sup>14</sup> au détriment de son acquis en langue maternelle (Hamers & Blanc 1987) ;

Aussi, il convient de différencier certaines appellations qui partagent presque les mêmes caractéristiques. Ainsi, le multilinguisme s'applique à un individu c'est-à-dire qu'une personne qui s'exprime dans plusieurs langues est un multilingue alors que le plurilinguisme est relatif à un contexte donné. Par exemple un pays peut être plurilingue.

#### **a. L'expérience du Burkina- Faso**

Le Burkina-Faso, pays de l'Afrique de l'Ouest d'environ 274.200 km<sup>2</sup>, avec une population estimée à 14.761.339 en 2008 (*Microsoft Encarta*, 2009), compte près d'une soixantaine de langues (Ilboudo, 2003). Dans le souci d'avoir une éducation de base de qualité, le Burkina-Faso a opté pour une éducation bilingue. L'approche bilingue est définie comme une formule éducative qui

---

<sup>12</sup> « Ensemble des états ou des facteurs psychologiques liés à l'utilisation de deux systèmes linguistiques » (Dubois et al, cité par Ilboudo, 2003 p.48).

<sup>13</sup> Il s'agit ici de la langue française et de la langue maternelle de l'enfant.

<sup>14</sup> La seconde langue dont il est question est la langue française.

utilise successivement puis en complémentarité les langues pour les apprentissages, la langue nationale maîtrisée par l'enfant et la langue officielle qui est ici le français. Ce type d'enseignement est d'abord et surtout l'affaire des communautés. Il a pris naissance grâce à la mobilisation du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) et à l'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) principale initiatrice et promotrice de l'éducation bilingue avec l'aide de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA). Actuellement, huit langues sont utilisées dans les écoles bilingues : mooré, dioula, fulfuldé, gulmacéma, dagara, lyélé, bissa, nuni. L'éducation bilingue doit sa réussite aux parents d'élèves par leur implication effective dans la définition des curricula et même dans d'autres secteurs comme la culture, la production, etc.... (Ilboudo, 2003).

Ici, le fonctionnement du bilinguisme dans les écoles se présente ainsi qu'il suit :

Pour la petite enfance<sup>15</sup>, les langues nationales sont utilisées comme médiums d'enseignement, mais cèdent progressivement une bonne proportion de cette place à la langue française et ceci, à partir de la troisième année.

Dans les collèges, c'est plutôt un multilinguisme qui est assumé. D'abord, on renforce la langue du milieu de l'enfant, ensuite on fait l'apprentissage d'une deuxième langue nationale (le Dioula, le fulfudé ou encore le mooré) et enfin l'on apprend une deuxième langue internationale qui est l'anglais.

Au Burkina-Faso, l'utilisation d'une langue nationale maîtrisée par l'enfant aux cotés du français est la première valeur culturelle qui aide celui-ci à cultiver la citoyenneté. Pour les burkinabés, cette méthode est la formule alternative pour une éducation de base de qualité. C'est ce qu'affirment les travaux de Cummins (1979, 1984) qui explique que « *les consolidations des compétences scolaires dans la langue que l'on maîtrise bien (langue maternelle),*

---

<sup>15</sup> Il s'agit des enfants de 3 à 6 ans des centres d'Espaces d'Eveil Educatif.

*facilitent l'acquisition des autres tâches dans la langue seconde (langue française) dans les situations de bilinguisme* ». Ce point de vue est également partagé par Mitrofanova & Decherieva (1987) qui affirment que : « *la langue maternelle d'un individu étant celle qu'il maîtrise le mieux, dans laquelle il est le plus à l'aise pour exprimer avec précision ses pensées et comprendre ses interlocuteurs, l'enseignement le plus efficace sera précisément celui qui est dispensé dans cette langue* » (cité par Ilboudo, 2003)

Cette innovation dans le système éducatif burkinabé permet de remarquer une grande différence entre les écoles classiques et celles bilingues du point de vue des résultats scolaires. Pour preuve, 72% des élèves d'une école bilingue ont la chance d'obtenir le CEP contre seulement 14% ont cette chance dans une école classique. (Ilboudo, 2003).

#### **b. L'expérience du Niger**

Le Niger, un pays sahélo-saharien d'une superficie de 1.267.000km<sup>2</sup> compte une population d'environ 13.272.679 habitants en 2008 (*Microsoft Encarta 2009*). Il est caractérisé par un multilinguisme peu prononcé avec une dizaine de langues : l'arabe, le buduma, le fulfuldé, le gulmancema, le hausa, le kanuri, le tubu, le sonai-zarma, le tamajaq, le tasawaq (Hamidou *et al*, 2005). Toujours dans le souci d'améliorer l'enseignement et d'aider les apprenants, le Niger fait également partie des pays africains ayant opté pour une éducation bilingue. Cette innovation, le Niger la doit également à la mobilisation et à la participation effective de tous les acteurs de l'éducation à divers niveaux et grâce à l'aide de l'ADEA. Dans le cas du Niger, l'enseignement bilingue est constitué par une langue nationale et le français. Actuellement, cinq langues sont utilisées dans le système éducatif nigérien. Il s'agit : le fulfuldé, le hausa, le kanuri, le sonai-zarma et le tamajaq (Hamidou *et al*, 2005).

Au Niger, la maîtrise de la langue nationale par l'enfant aux cotés du français est d'une importance capitale et est une preuve de valorisation de sa

culture. Au Niger, le bilinguisme fonctionne de manière à ce que de la première à la quatrième année, la langue d'enseignement est la langue maternelle et la matière d'enseignement est la langue française. A partir de la cinquième année, la langue maternelle devient la matière d'enseignement et le français, la langue d'enseignement (Hamidou *et al*, 2005). Les résultats sur l'enseignement bilingue au Niger ont montré que ceci a permis de rehausser le niveau du système éducatif nigérien. Entre autres, plusieurs thèses de doctorat, des mémoires de maîtrise ainsi que des travaux de vulgarisation ont été réalisés dans les langues nationales. Aussi, les résultats des enfants qui ont suivi le cursus bilingue ont été plus satisfaisants que ceux des écoles classiques (Hamidou *et al*, 2005). De même, les travaux de (Raymaekers *et al*, 1985) ont montré que les enfants des écoles bilingues ont la capacité de vite s'insérer dans la vie active.

Il nous semble alors important à partir de ces différentes expériences, de mener une enquête afin d'apprécier les opinions et attitudes des enseignants et celles des apprenants vis-à-vis des langues nationales et de leur introduction dans le système éducatif béninois.

**DEUXIEME PARTIE :**

**Méthodologie et interprétation des résultats**

**DEUXIEME PARTIE :**  
**Méthodologie et interprétation**  
**des résultats**

### **Chapitre 3 : Méthodologie de la recherche**

Pour rappel, les objectifs de la recherche sont les suivants :

- montrer que les LN interviennent souvent dans la communication des enseignants ainsi que celle des apprenants ;
- recenser les opinions et les attitudes des apprenants et des enseignants relatives à l'introduction des langues nationales et leur opportunité dans le système éducatif béninois.

Pour atteindre les objectifs de cette étude, la méthodologie utilisée prend en compte le type de recherche menée et la population interrogée selon un échantillonnage. Elle décrit également les outils de collectes de données ainsi que les techniques de traitement et d'interprétation des données.

#### **I. Démarche empirique.**

La présente recherche a deux dimensions. En premier lieu, elle est descriptive ; vu que nous faisons une description circonstanciée du système éducatif béninois en lien avec les langues nationales. En second lieu, elle s'appuie sur une dimension exploratoire qui permet de montrer en quoi l'introduction des langues nationales dans le système éducatif est opportune.

##### **1.1. Recherche descriptive**

Notre recherche se veut descriptive dans la mesure où le système éducatif est d'une complexité qu'il est d'abord nécessaire de le décrire. Cette description insiste sur l'usage des langues nationales.

##### **1.2. Recherche exploratoire**

Notre recherche est également exploratoire, car « *le but principal n'est pas de voir ce qui se passe, ce qui est vrai, de prouver quelque chose mais de voir ce qui pourrait se passer, ce qui pourrait être vrai* » (Patry, 1981, p.39 cité par De Ketele &

Roegiers ; p. 101). Ce type de recherche est indiqué lorsque le sujet de recherche n'est pas encore bien exploré. C'est une recherche « *faite d'observation et de réflexion* ». (De Ketele & Roegiers, 1996). En termes clairs, nous allons suggérer en fin de recherche des hypothèses scientifiques qui feront l'objet de recherches subséquentes comme l'exige la recherche exploratoire. C'est pourquoi nous n'avons pas formulé d'hypothèse dès le départ ; les questions de recherche étant suffisantes à cet effet.

## **II. Questions de recherche, objectifs et instrumentations**

### **2.1. Questions de recherche**

La recherche que nous menons s'inscrit dans le cadre de l'introduction des langues maternelles dans le système éducatif béninois. Les informations recueillies des diverses documentations ainsi que les différentes réflexions élaborées nous ont conduite à des questionnements que nous précisons ici. Ces questions permettent d'établir des objectifs qui orientent au mieux la recherche. Les questionnements portent sur les points suivants :

- ✓ quelles sont les langues dans lesquelles les apprenants et les enseignants communiquent le plus souvent ?
- ✓ quel est le niveau des enseignants en langues maternelles ?
- ✓ quelles perceptions les enseignants et les apprenants ont-ils de la possibilité d'enseigner en langues maternelles ?
- ✓ quelle importance revêt l'introduction des langues maternelles dans l'éducation formelle pour les apprenants et les enseignants ?

### **2.2. Objectifs de recherche**

L'objectif général de la recherche consiste à montrer la place qu'occupe les langues nationales au Bénin et leur utilité dans le système éducatif béninois. Il en résulte alors les objectifs spécifiques qui suivent :

- ✓ montrer que les langues maternelles sont incontournables dans la communication des apprenants ainsi que celle des enseignants ;
- ✓ recenser les perceptions des enseignants et des apprenants sur l'introduction des langues maternelles dans l'éducation formelle ;
- ✓ déterminer l'importance de l'introduction des langues maternelles dans le système éducatif béninois pour les apprenants et les enseignants ;
- ✓ formuler des hypothèses relatives à l'introduction des langues maternelles dans le système éducatif béninois.

### **III. Instrumentation**

#### **1. Techniques et outils de collecte des données**

Comme toute recherche procède d'une démarche de recherche et nécessite des techniques et des outils adaptés à la nature et aux objectifs de l'étude, nous avons fait recours au questionnaire d'enquête et à l'étude documentaire comme techniques d'étude.

##### **1.1. Le questionnaire d'enquête**

Le questionnaire d'enquête est un outil de récolte de données adapté aux problèmes complexes mettant en jeu un grand nombre de facteurs. « *Nous entendrons le terme enquête au sens d'une étude d'un thème précis auprès d'une population dont on détermine un échantillon afin de préciser certains paramètres* ». (De Ketele & Roegiers, 1996, p.31). A cet effet, il faut remarquer que l'usage du questionnaire d'enquête, comme toute méthode de recueil d'informations, entraîne certaines difficultés. Il est donc conseillé « *de préciser ce que l'on recherche, s'assurer que les questions ont un sens et que tous les aspects de la question ont bien été abordés*. » (Chiglione, 1987, p.127 cité par De Ketele & Roegiers, 1996, p.31-32). Nous avons choisi cet outil d'investigation pour recueillir le point de

vue des enseignants et des apprenants sur la question relative à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois.

### **1.2. L'étude documentaire**

L'étude des documents reste fondamentale pour toute recherche scientifique. Elle consiste à recueillir des informations à partir de la documentation existante. Cette méthode de recueil d'information nous a permis d'avoir des informations sur les différents problèmes auxquels sont confrontées les langues nationales depuis les EGE et les efforts qui sont en train d'être fournis à l'heure actuelle pour sa mise en application. Elle nous a également permis de savoir comment certains pays fonctionnent avec leurs langues nationales et comment celles-ci sont utilisées dans le système éducatif.

## **2. Echantillon de recherche**

Afin d'atteindre les objectifs de cette recherche, des enseignants ainsi que des apprenants ont été interrogés sur leur perception relativement à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois. La réalisation de cette enquête s'est effectuée sur la base d'un échantillon auquel nous avons administré un questionnaire dont les grandes lignes portent sur :

- pour les apprenants, la langue parlée plus spontanément à la maison, l'usage de la langue maternelle ou une langue nationale à l'école, l'envie de faire cours dans une langue nationale, l'introduction des LN dans le système éducatif ;
- pour les enseignants, la communication, la lecture et l'écriture dans une langue nationale, les moments d'usage spontané de la langue maternelle ou d'une LN ; la formation ou le renforcement dans une langue, l'utilité de l'introduction des LN dans les apprentissages en classe.

Le questionnaire complet se trouve en annexe.

Compte tenu du nombre élevé des enseignants et des apprenants, nous avons choisi arbitrairement 150 enseignants de quelques écoles publiques et privées et pris au hasard, 300 apprenants de différents niveaux, du primaire à l'université, soit 75 apprenants au cours primaire, 75 apprenants au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, 75 au second cycle du secondaire et 75 à l'université. Les enseignants, eux, doivent répondre à sept différentes questions et les apprenants à neuf questions au total. Les grandes questions abordées visent essentiellement à recenser les attitudes et les opinions des acteurs (enseignants et apprenants) relatives aux langues nationales, à leur possibilité d'insertion ainsi qu'à leur utilité dans le système éducatif béninois.

Vu que nous avons à faire à un échantillon majoritairement alphabète, les questionnaires ont été distribués aux apprenants par leur responsable de classe et récupérés aussitôt. Mais pour ceux du primaire, ces questionnaires ont été seulement distribués aux écoliers du CM2. Pour les enseignants, les questionnaires ont été administrés sur place et récupérés.

Le tableau suivant fait le point sur le nombre de questionnaires distribués et récupérés au niveau des répondants.

**Tableau 3 : Point des questionnaires distribués et récupérés**

<b>Cibles</b>	<b>Questionnaires distribués</b>	<b>Questionnaires récupérés</b>	<b>Pourcentage(%)</b>
<b>Apprenants</b>	300	300	100
<b>Enseignants</b>	150	150	100
<b>Total</b>	450	450	100

Le tableau ci-dessus montre que les questionnaires distribués aux enseignants et aux apprenants ont été récupérés dans leur totalité, soit 300 questionnaires récupérés chez les apprenants et 150 chez les enseignants.

## **Chapitre 4 : Analyse, Interprétation des données et suggestions**

Les réponses apportées aux questions posées lors de l'enquête font ici l'objet d'analyse et d'interprétation. Nous les avons regroupées en différents points puis interprétées afin de faire des propositions.

### **I. Présentation des données de la recherche**

Nous exposons ici, les données recueillies lors de l'enquête. Ces données constituent les réponses obtenues aussi bien au niveau des enseignants que des apprenants. Elles sont regroupées dans les tableaux ci-dessous puis commentées.

#### **1. Présentation des données relatives à la fréquence de communication des LN chez les apprenants et les enseignants**

Afin de déterminer la fréquence de communication des LN chez les enseignants et les apprenants, les réponses relatives aux questions ont été réparties dans les tableaux ci-après.

**Tableau 4: Répartition des enseignants selon la fréquence de communication en langue nationale à l'école**

<b>Communiquez-vous oralement dans une langue maternelle à l'école ?</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>Souvent</b>	135	90
<b>Rarement</b>	15	10
<b>Jamais</b>	00	00
<b>Total</b>	150	100

Le tableau ci-dessus nous montre que parmi les enseignants interrogés, presque tous, soit 90% s'expriment oralement en langues maternelles à l'école. Seulement 10% communique rarement dans ces langues. On constate alors qu'il

n'y a jamais un enseignant qui ne communique sans recourir aux langues maternelles. Le tableau suivant nous donne plus de précisions sur les moments au cours desquels ils ont recours à ces langues.

**Tableau 5: Répartition des enseignants selon les moments de communication**

<b>A quel moment parlez-vous spontanément votre langue maternelle ou une langue nationale ?</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>En dehors de la classe</b>	120	80
<b>En classe</b>	30	20
<b>Nulle part</b>	00	00
<b>Total</b>	150	100

A la lecture de ce tableau, il ressort que la majorité des enseignants, soit 80%, parlent spontanément leur langue maternelle ou une langue nationale en dehors de la classe. On note aussi que, 20% y ont recours en classe. Aussi, le même constat est fait chez les apprenants où la langue maternelle est la plus parlée à la maison. C'est ce que nous montre le tableau suivant.

**Tableau 6: répartition des apprenants selon la langue parlée à la maison**

<b>Langue parlée à la maison</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>Langue maternelle</b>	225	75
<b>Langue française</b>	75	25
<b>Total</b>	300	100

Ce tableau montre que 75% des apprenants parlent leur langue maternelle à la maison soit les  $\frac{3}{4}$  des apprenants. On retient que 25% ont recours à la langue française chez eux. Ce qui prouve que la langue maternelle est la plus utilisée à la maison. Cependant, il faut remarquer qu'en dehors de la maison, les apprenants font souvent recours à leur langue maternelle ou à une langue nationale, et ce, même à l'école. C'est ce que précise le tableau ci-après.

**Tableau 7: Répartition des apprenants selon la langue parlée très souvent à l'école**

<b>Vous arrive-t-il de parler très souvent votre langue maternelle ou une langue nationale ?</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>Oui</b>	213	71
<b>Non</b>	87	29
<b>Total</b>	300	100

A travers ce tableau, il ressort que 29% des apprenants ne parlent pas leur langue maternelle à l'école. La majorité déclare s'exprimer dans leur langue maternelle ou une langue nationale, soit 71% des apprenants.

Pour les apprenants qui parlent leur langue maternelle ou une langue nationale, les moments pendant lesquels ils s'expriment sont divers. La répartition du tableau suivant nous en fait le point.

**Tableau 8: Répartition des apprenants selon les moments de la journée**

<b>Les moments de la journée</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>En plein cours</b>	30	14.1
<b>Pendant la récréation</b>	69	32.4
<b>A la sortie des classes</b>	114	53.5
<b>Total</b>	213	100

Après la répartition des réponses obtenues, il ressort que sur un total de 213 apprenants parlant leur langue maternelle ou une langue nationale à l'école, la majorité, soit 53.5% des apprenants, déclare parler cette langue à la sortie des classes. Les autres apprenants, soit 32.4%, parlent leur langue maternelle ou une langue nationale pendant la récréation et les 10 restants, soit 14.1% s'expriment dans cette langue en plein cours. Cela montre simplement que tous les apprenants parlent au moins une fois leur langue maternelle dans la journée. C'est certainement la raison pour laquelle plus de la moitié des apprenants interrogés (62%) souhaitent faire cours dans une des langues nationales. C'est ce que nous montre le tableau suivant.

**Tableau 9: Répartition des apprenants selon leur choix sur les langues nationales**

<b>Vous plairait-il de faire cours dans une de vos langues nationales ?</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>Oui</b>	186	62
<b>Non</b>	114	38
<b>Total</b>	300	100

Les résultats ci-dessus montrent que sur les 300 apprenants questionnés du primaire à l'université, plus de la moitié (62%) souhaitent faire les cours dans une des langues nationales. Les autres envisagent difficilement la possibilité d'étudier dans les langues nationales.

A la question de savoir s'il est possible d'enseigner dans une langue nationale, les réponses données par les enseignants ont été réparties dans le tableau ci-après.

**Tableau 10:** Répartition des enseignants suivant la possibilité d’enseigner en L N

Possibilité d’enseigner en langue nationale	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	123	82
Non	27	18
Total	150	100

Pour la majorité des enseignants interrogés, soit 82%, il est possible d’enseigner en langues nationales, même si 18% parmi eux n’est pas de cet avis. Vraisemblablement, l’introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois serait donc chose possible et pourrait se concrétiser.

Mais l’introduction des langues nationales dans l’éducation formelle est-elle une chose utile ? Les réponses obtenues auprès des répondants sont présentées dans le point suivant.

## 2. Présentation des réponses relatives à l’utilité des LN dans l’éducation formelle

Les résultats présentés dans le tableau suivant sont relatifs aux données portant sur l’utilité des LN dans le système éducatif béninois. Le tableau suivant nous fait le point des réponses affirmatives et négatives recueillies.

**Tableau 11 :** Répartition des enseignants et des apprenants par rapport à l’utilité de l’introduction des langues nationales

Utilité de l’introduction des LN	Enseignants	Apprenants	Effectif	Pourcentage(%)
Oui	129	186	315	70
Non	21	114	135	30
Total	150	300	450	100

A l'issue des enquêtes, les résultats mentionnés dans le tableau ci-dessus montrent que d'une part, sur 150 enseignants, 129 pensent que l'introduction des langues nationales dans l'éducation formelle serait utile. D'autre part, sur les 300 apprenants interrogés, moins de la moitié n'approuvent pas cela ; soit au total 114 apprenants. On note alors que pour l'ensemble des enseignants et des apprenants, la majorité (70%) est d'avis sur l'utilité de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois.

En outre, ces enseignants et apprenants interrogés ont déclaré avoir fait leurs choix pour diverses raisons. Les raisons de ceux ayant répondu par la négative ont été récapitulées dans le tableau suivant.

**Tableau 12 : Répartition des enseignants et apprenants ayant dit « NON » suivant leurs motifs**

Motifs de leur choix	Enseignants	Apprenants	Total	Pourcentage (%)
Manque de moyens par l'Etat		12	12	8.9
Non initié dès le primaire		102	102	75.6
Flopée des LN	21		07	15.5
<b>Total</b>	21	114	135	100

Le tableau ci-dessus montre que sur les apprenants ne voulant pas apprendre dans leur langue nationale, 75.6% estiment que l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois ne leur convient pas du fait qu'ils n'y sont pas initiés dès le départ. Environ 9% pensent que cela ne pourra pas être possible à cause du manque de moyens de l'Etat. Pour ce qui concerne les enseignants, ils estiment que cela ne pourra pas être possible à cause de la flopée des langues nationales au Bénin.

En ce qui concerne les autres ayant répondu par l'affirmative, le tableau suivant en fait le point.

**Tableau 13 : Répartition des enseignants et des apprenants ayant dit «OUI» suivant leurs motifs**

Motif de leur choix	Enseignants	Apprenants	Total	Pourcentage (%)
Sauvegarde et valorisation de la culture	27	39	66	20.9
Meilleure compréhension des cours	60	96	156	49.5
Meilleure connaissance des langues	21	27	48	15.3
Favorise les relations enseignant-apprenant, apprenant-apprenant, enseignant-parent	21	24	45	14.3
<b>Total</b>	129	186	315	100

Après la répartition des réponses de l'ensemble, 49.5% ont affirmé que l'introduction des LN dans l'éducation formelle est une bonne chose parce que cela permet d'avoir une meilleure connaissance des cours ; 20.9% jugent cela utile car elle permet de sauvegarder et de valoriser la culture ; 15.3% pensent qu'elle permet d'avoir une meilleure connaissance des langues et 14.3% trouvent plutôt qu'elle favorise les relations enseignant-apprenant, apprenant-apprenant, enseignant-parent.

Les réponses relatives à l'utilité des langues nationales dans le système éducatif étant ainsi exposées, nous présentons celles relatives au niveau des enseignants en LN.

### **3. Présentation des réponses relatives au niveau des enseignants en LN**

Cette dernière présentation nous fait le point sur le niveau des enseignants et leur formation en langues nationales. Pour mesurer ce degré, les

réponses apportées aux questions ont été regroupées dans les tableaux dont le premier nous fait le point sur le niveau des enseignants en écrit.

**Tableau 14: Répartition des enseignants suivant leur niveau en écrit**

Savez-vous écrire dans une langue maternelle ?	Effectif	Pourcentage (%)
Très bien	15	10
Un peu	75	60
Nul	60	30
<b>Total</b>	150	100

Les résultats mentionnés dans le tableau ci-dessus révèlent que plus de la moitié des enseignants (soit 60%) arrivent à écrire un peu dans une langue maternelle. Dix pour cent déclare écrire correctement dans une langue maternelle et les 30% avouent être nuls en écrit. On retient alors que les enseignants n'ont pas une bonne connaissance en écrit pour les langues maternelles. La même remarque est faite à la question de savoir s'ils savent lire dans une langue maternelle. Les réponses obtenues sont réparties dans le tableau qui suit.

**Tableau 15: Répartition des enseignants selon leur niveau en lecture**

Savez-vous lire dans une langue maternelle ?	Effectif	Pourcentage (%)
Très bien	33	22
Un peu	87	58
Nul	30	20
<b>Total</b>	150	100

Au regard des données indiquées dans ce tableau, on retient que 22% des enseignants arrivent à lire correctement dans une langue maternelle. Environ 58% des enseignants disent lire un peu tandis que 20% confessent être nuls en lecture. Si lire en langues maternelles est un problème pour les enseignants, cela confirme qu'ils ne reçoivent pas la formation adéquate pour leur renforcement en langues nationales. C'est ce point que relève le dernier tableau.

**Tableau 16: Répartition des enseignants suivant leur formation en LN**

<b>Formation en langue nationale</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage(%)</b>
<b>Oui</b>	45	30
<b>Non</b>	105	70
<b>Total</b>	150	100

Parmi les enseignants questionnés, 30% avouent avoir reçu une formation dans ces langues tandis que 70% affirment n'avoir reçu aucune formation.

Les résultats présentés ci-dessus sont interprétés dans le point suivant.

## **II. Interprétation des données**

### **1. Influence de la communication fréquente en LN sur leur introduction dans le système éducatif**

Au regard des résultats obtenus de notre recherche, les enseignants et les apprenants interrogés, du primaire à l'université, communiquent le plus souvent dans leur langue maternelle ou une langue nationale. Certains le font en dehors de la classe, d'autres en classe et pour d'autres encore pendant la récréation. Dès lors, on constate que les LN servent de moyens de communication pour la plupart d'entre eux. C'est pour cela qu'à côté de la langue française, la fréquence de communication en langue nationale à la maison ou à l'école est très élevée : 71% pour les apprenants et 90% pour les enseignants. C'est ainsi que nous avons remarqué qu'en classe, même si le taux

n'est pas aussi élevé (20%), les enseignants ont parfois recours aux LN, soit pour expliquer davantage les notions transmises, soit pour animer les occasions de détente.

De même, les enfants, depuis leur maison, sont la plupart du temps en contact avec leur langue maternelle. S'il est vrai que celle-ci joue un rôle important dans la vie scolaire de l'enfant et que tout enfant doit d'abord bénéficier d'une éducation donnée dans sa langue maternelle (Ward, cité par Cauchie, 2007), on comprend mieux que 62% des apprenants interrogés souhaitent faire cours dans leur langue maternelle ou une langue nationale.

Aussi, faut-il remarquer que chez ces derniers, surtout ceux du cours primaire, la langue maternelle est souvent la seule parlée. Quant à la langue française, il est très rare de voir un apprenant de cette catégorie parler, lire et écrire correctement une phrase. Ce constat émerge de la distribution des questionnaires où il fallait d'abord leur expliquer en « Fon » les points du questionnaire avant de passer au remplissage.

Cette même remarque est faite chez les apprenants du secondaire et chez certains de l'université et mieux encore chez des enseignants. Pour des questions où il fallait répondre par des phrases, il nous a été donné de relever plusieurs fautes<sup>16</sup>. Certains apprenants ont même préféré répondre directement en « Fon » par peur de mal répondre en français.

Si la langue française, véhicule du savoir, malgré les horaires d'enseignement qui lui sont accordés à tous les niveaux est mise en question et souffre de tant de maux, l'enseignement en LN peut, peut-être faciliter les choses. Ceci est même approuvé par les enseignants, (82%) qui pensent qu'il est possible que l'enseignement soit donné dans les LN.

---

<sup>16</sup> Si on parle le français on est bons en classe et on s'exprime biens même si ont fais des faute de prononsiation on se corrige (propos recueillis auprès d'un apprenant).

Cette pratique va facilité l'accessibilité et la compréhension des appreneurs au cour de l'apprentissage (propos recueillis auprès d'un enseignant).

## **2. Influence de l'introduction des LN sur le système éducatif**

Les résultats obtenus montrent que 30% des apprenants et des enseignants interrogés pensent que l'introduction des LN n'est pas opportune parce que l'Etat n'a pas les moyens qu'il faut pour financer l'éducation. Certains qui sont à l'université pensent que tant que les contenus des programmes ne seront pas en adéquation avec les réalités culturelles, l'introduction des LN dans le dispositif éducatif ne sera pas possible. D'autres pensent que cela serait un peu difficile puisqu'ils n'y sont pas initiés dès le primaire.

Cependant, 70% des enseignants et des apprenants interrogés pensent que l'introduction des LN dans l'éducation formelle est très utile. A en croire cette fréquence, les LN seraient d'une importance capitale dans le système éducatif béninois. Ainsi, on remarque qu'une idée positive est déjà préconçue vis-à-vis de ces langues. Cette conception faite des LN se remarque dans les propos des répondants, où 49.5% ont affirmé que l'enseignement dans les LN permet une meilleure compréhension des cours. C'est ce que nous rappelle l'expérience d'Ilboudo (2003) qui affirme que « *lorsque le savoir est transmis à l'enfant dans sa langue maternelle, il a de la facilité à acquérir les connaissances dans la langue française* ». Dès lors, les LN jouent un rôle primordial dans l'acquisition des connaissances de l'apprenant, facteur essentiel dans la réussite scolaire de ce dernier.

Par ailleurs, certains pensent comme Ki-Zerbo (1990), que les LN sont utiles dans la mesure où vivre sans connaître d'où on vient et le minimum sur sa langue est vivre comme « *un acculturé* ». L'enseignement en LN vient donc combler un vide et ainsi permettre de valoriser et de sauvegarder la culture béninoise comme certains pays de l'Afrique qui ont su promouvoir leurs langues nationales.

Celles-ci présentent des intérêts particuliers en ce sens où pour les apprenants et les enseignants, elles confèrent le minimum qu'il faut et sans lequel la réussite dans la vie scolaire est difficile. Le dernier point souligné

touche la relation entre les enseignants et leurs apprenants. Vraisemblablement, les LN favorisent la relation triangulaire apprenant-enseignant, apprenant-apprenant et enseignant-parent. Cette relation est une condition indispensable à la bonne marche des apprentissages scolaires car comme le signale Boko (2009), un bon climat familial ainsi que la bonne ambiance de la classe sont des facteurs d'une bonne adaptation scolaire qui favorisent ainsi la réussite scolaire de l'enfant.

Si les LN présentent de telles utilités dans le dispositif éducatif, elles confirment alors les propos de Ki-Zerbo (1990) qui pense que « *l'introduction des LN suffit à elle seule pour transformer le système éducatif de base car ce sont ces mêmes langues qui sont utilisées dans le domaine extra scolaire de l'éducation* ».

### **3. Influence de l'introduction des LN sur le niveau des enseignants en LN**

Les réponses obtenues au cours de l'enquête font remarquer que le niveau des enseignants interrogés sur le terrain est faible en connaissance des langues nationales. Sur un ensemble de 150 enseignants, environ 58% arrivent à lire un peu dans les langues maternelles tandis que 22% y lisent correctement. Or, il est montré que « *la maîtrise en langues maternelles accélère la maîtrise des instruments de lecture, d'écriture et de comptabilité, et stimule ainsi la créativité de l'esprit* » (Ki-Zerbo, 1990). Cela montre que pour améliorer les performances du système éducatif béninois, l'intégration et l'enseignement des langues nationales est opportun.

Pour l'instant, sur l'ensemble des enseignants interrogés, seulement 10% déclare écrire correctement dans une langue maternelle. Cet état de chose est compréhensible en l'absence d'une formation adéquate ou d'un renforcement dans ces langues ; il est normal que 30% des enseignants déclarent être mauvais à l'écrit. C'est ce que nous confirment les résultats de l'enquête où 70% des enseignants questionnés ont reconnu n'avoir pas reçu de formation ni de renforcement dans les langues nationales puisqu'ils sont au quotidien,

confrontés à l'enseignement de la langue française et donc, consacrent plus de temps et d'intérêt à celle-ci. Ce qui justifie les nombreuses lacunes que rencontrent la majorité des enseignants à lire et écrire correctement leur langue maternelle ou une LN. Or comme le souligne Akoha (2012), il serait souhaitable que désormais, il n'y ait « *plus de médecin, ingénieur, agronome, juriste ni enseignant sans un certificat en langue nationale. Ainsi, ceux là seront mieux disposer et mieux armer à exercer leurs métiers dans les LN au profit des populations qui parlent ces langues comme langues maternelles* ».

L'introduction des LN dans le système éducatif paraît ainsi très importante dans le processus de développement et s'impose comme une voie salvatrice.

### **III. Propositions d'hypothèses et suggestions**

#### **1. Propositions d'hypothèses**

Les hypothèses que nous formulons pourraient faire l'objet de recherches ultérieures et expérimentales. Au regard de la démarche méthodologique observée jusqu'ici, nous pouvons évoquer avec certitude les hypothèses qui suivent :

- ✓ l'usage fréquent des langues maternelles chez les apprenants et les enseignants serait un facteur de réussite de leur introduction dans l'éducation formelle.
- ✓ l'introduction des langues maternelles comme médiums d'enseignement dans le système éducatif béninois améliorerait le rendement scolaire.
- ✓ l'introduction des langues maternelles dans le dispositif éducatif renforcerait le niveau des enseignants et des apprenants en LN.

Nous pensons que ces hypothèses sont pertinentes dans la mesure où nous envisageons dans des recherches futures les exploiter davantage.

## **2. Suggestions**

Au regard des diverses préoccupations évoquées en rapport avec l'introduction des LN dans le système éducatif béninois, il apparaît opportun de faire quelques propositions à l'endroit des acteurs en charge de l'éducation au Bénin afin de faire de cela une réalité.

### **2-1 À l'endroit des autorités des ministères en charge de l'éducation**

Il semble nécessaire de rappeler aux autorités en charge de l'éducation au Bénin que l'introduction des LN dans l'éducation formelle ne peut être efficace que si les contenus des programmes sont en rapport avec les réalités culturelles.

Aussi, pour la formation des enseignants, il serait souhaitable d'associer comme formateurs, ceux du secteur informel qui ont déjà acquis le bagage linguistique correspondant à cet effet.

Par ailleurs, il semble opportun d'envisager un plurilinguisme étatique. Pour cela, il faudrait répertorier les langues véhiculaires, d'intercommunication qui seront enseignées dans les classes comme c'est le cas dans l'expérimentation en cours mais élargir cette expérimentation sur un terrain plus vaste en privilégiant surtout les apprenants du primaire. Aussi, pourrait-on introduire dans le curriculum de formation proposé aux enseignants des modules sur la grammaire et le vocabulaire des langues nationales. Il serait opportun aussi d'organiser par moment, des ateliers de formation afin de renforcer la capacité linguistique des enseignants de tous les niveaux en LN.

Etant donné que, pour la bonne marche des langues nationales dans l'éducation formelle, il est important que les parents suivent leurs enfants, il serait intéressant d'initier également les parents d'élèves à cet apprentissage à travers des ateliers de formation. Ceci va certainement réconcilier l'école à la

famille et motiver les parents à s'impliquer davantage dans la vie scolaire de leurs enfants.

Il serait également opportun, d'envisager dans la mise en application effective de ce projet, un multilinguisme fonctionnel dans l'enseignement secondaire. Il s'agira d'utiliser le français comme médium d'enseignement ; ensuite, étudier une seconde langue nationale et enfin, étudier l'anglais de façon pratique. Ceci va leur permettre d'acquérir tout ce qu'il faut pour entrer dans la vie active. Aussi, il faudra mettre à la disposition des enseignants tout le matériel didactique qu'il faut et surtout, indiquer au fur et à mesure dans les manuels, les activités auxquelles l'enseignant doit passer.

Enfin, équiper les bibliothèques des écoles maternelles, primaires, secondaires et universitaires en documents des langues nationales du Bénin et prévoir pour chaque enfant du CI, au moins son livre de lecture. Cela encouragerait les apprenants et leurs parents sur l'utilisation des LN dans le système éducatif formel.

## **2-2 À l'endroit des enseignants**

Les enseignants doivent mettre en pratique et de façon rigoureuse, toutes les notions acquises dans le cadre du bilinguisme pour donner à l'apprenant le goût et l'intérêt d'apprendre dans sa langue maternelle. Cela permettrait aux apprenants de vite accéder à ces nouvelles connaissances et d'accorder de l'importance à l'apprentissage de ces langues. Aussi, on devrait organiser dans les écoles, des rencontres avec les parents afin de les sensibiliser à adhérer à l'introduction des LN.

## **CONCLUSION**

Le système éducatif béninois repose sur des pédagogies où l'enseignement était uniquement conduit dans la langue française, langue du colonisateur. Malgré cela, on remarque que le taux de réussite des apprenants dans cette langue et de surcroît dans les apprentissages solaires est de plus en plus faible.

Si les langues font partie intégrante de l'éducation, la maîtrise des langues nationales en l'occurrence les langues maternelles chez l'apprenant, pourraient améliorer les performances du système éducatif et conduire à une meilleure maîtrise de la langue française.

Notre étude sur cette question nous a permis de mettre en relief certaines réalités. D'abord, les langues nationales sont incontournables dans la communication des enseignants et des apprenants et ceux-ci, s'y plaisent à s'exprimer. Ensuite, elles ne sont pas bien maîtrisées par les enseignants et enfin, leur introduction dans le système éducatif béninois revêt d'une grande importance pour les uns et les autres.

Tout ceci nous a conduit à la réflexion selon laquelle, l'importance des langues nationales pour les apprenants et les enseignants est réelle. En effet, l'on voudrait que tous les apprenants réussissent leur cursus scolaire. Alors, si ces derniers n'arrivent pas à surmonter les difficultés auxquelles l'apprentissage de la langue française les confronte, alors, nous estimons qu'avec l'introduction des LN, on réduirait certainement les taux d'échec de ceux-ci. Cela améliorerait la qualité et la performance du système éducatif béninois.

En somme, il est important de noter qu'avec la décision prise en conseil des ministres, tenu le 29 mai 2013 sur l'introduction des LN dans l'éducation formelle, une expérimentation a officiellement débuté au cours de cette rentrée académique 2013-2014 et se poursuit actuellement dans tous les départements du pays. Nous espérons que, cette phase expérimentale connaîtra du succès

pour sa généralisation et aboutira à un plurilinguisme officiel dans le système éducatif béninois.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). (2010)
- Akogbé, P. & Cakpo, A. (1999). *L'enseignement du français à l'école primaire en république du Bénin* In Langage et Pédagogie
- Akoha, A. (1999). *Le français et la promotion des langues béninoises* In Langage et Pédagogie
- Assaba, C. (2003), *Implications des universitaires dans les politiques éducatives et les transformations du système éducatif au Bénin* Colloque Unesco,  
<http://www.afirse.org>, consulté le 06/09/13
- Attanasso, M-O (2010). *Prestation Efficace des Services Publics de l'Education*.  
[http://www.Afrimap.org/english/images/report/benin\\_edn\\_sectionFRENCHweb](http://www.Afrimap.org/english/images/report/benin_edn_sectionFRENCHweb), consulté, le 02/12/13
- Boko, G. (2003). *La langue française à l'école africaine. Ombre et lumière?* .Mons. INAS. collection « Savoirs en partage ».
- Boko, G. (2009). *Psychologie et guidance en milieu africain*. Cotonou. CAAREC Editions. Collection Etudes.
- Brandolin, J. (1996). *Réinventer l'éducation en Afrique*
- Cauchie, D. (2007). *Education et multilinguisme dans les pays du Sud : le cas de la république de Maurice*. Mémoire de fin d'étude. UMH, Belgique.
- Cummins, J. (1984). "Linguistic interdependence and the educational development of bilingual children" In *Review of Educational Research*. Vol. 49. N°2, Univ of Alberta p.22-251.  
[http://www.adeanet.org/pubadea/publications/pdf/intérieur11burkina\\_fre.pdf](http://www.adeanet.org/pubadea/publications/pdf/intérieur11burkina_fre.pdf), consulté le 13/10/13
- De Ketele, J. M. & Roegiers, X. (1996). *Méthodologie du recueil d'informations*. De Boeck & Larcier. Paris/Bruxelles

- Fandohan, A. (1999). *Les structures du système éducatif en république du Bénin* In Langage et Pédagogie
- Hamidou *et al* (2005). Le bilinguisme au Niger  
[http://www.adeanet.org/adeaportal/adea/downloadcenter/publications/10\\_niger\\_fr.pdf](http://www.adeanet.org/adeaportal/adea/downloadcenter/publications/10_niger_fr.pdf), consulté le 15/11/13
- Hamers, J. H. & M. Blanc (1983). *Bilingualité et Bilinguisme*. Bruxelles
- Hazoumè, M-L (1994). *Politique linguistique et développement : cas du Bénin*. Les Editions de Flamboyant
- Houessou, P. (2007), *Les déterminants de l'échec à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) : état des lieux, analyses et perspectives*. Mon., UMH. Thèse de doctorat.
- Ilboudo, P.T. (2003). *L'éducation bilingue au Burkina Faso*. Paris. ADEA  
[http://www.adeanet.org/pubadea/publications/pdf/intérieur\\_11\\_burkina\\_fre.pdf](http://www.adeanet.org/pubadea/publications/pdf/intérieur_11_burkina_fre.pdf), consulté le 13/12/13
- Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (2007). *Approche Par Compétences, les orientations générales au Bénin*.
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). (2003). *Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de Février 2002 RGPH 3*. Cotonou. Direction des Etudes Démographiques  
<http://www.insae-bj.org>
- Ki-Zerbo, J. (1990). *Eduquer ou périr*. Paris. l'Harmattan
- Kpogodo, H. (1999). *Le français à l'université nationale du Bénin* In Langage et Pédagogie
- Ministère de l'Education Nationale (1990). *Actes des Etats Généraux de l'Education (1990)*. Porto-Novo. Presses du C.N.P.M.S. de Porto-Novo
- Mitrofanova, O. & Decherieva, Y. (1987). *La langue maternelle : source, limites et perspectives*. Vol XVII, n°3
- Le label n°04&05 du 08 Novembre au 06 Décembre.2012 In « *Science et culture* » p.12-13

**ANNEXE**

**ANNEXE**

Questionnaire d'enquête : Ce questionnaire vise à recenser les perceptions des acteurs de l'éducation (élèves et enseignants) des langues nationales et de leur introduction dans le système éducatif béninois.

Merci de répondre correctement à toutes les questions

Age :

Sexe :

Classe :

Ecole : Privée  publique

Université : Institut  école

Quelle est la langue parlée plus spontanément à la maison ?

Langue maternelle  Langue française

Vous arrive t-il de parler très souvent votre langue maternelle ou une langue nationale à l'école ? Oui  Non

Si oui, à quel moment de la journée ?

En plein cours  A la récréation  A la sortie des classes

Vous plairait-il de faire cours dans une langue maternelle ?

Oui  Non

Justifier votre réponse.....

.....

Pensez-vous que l'introduction des langues nationales dans le système éducatif soit une bonne chose ?

Oui  Non

Justifiez votre réponse en quelques lignes

.....

.....

Questionnaire d'enquête : Ce questionnaire vise à recenser les perceptions des acteurs de l'éducation (élèves et enseignants) des langues nationales et de leur introduction dans le système éducatif béninois.

Merci de répondre correctement à toutes les questions

Communiquez-vous oralement dans une langue maternelle à l'école?

Souvent  rarement  jamais

Savez-vous écrire dans une langue maternelle ?

Très bien  un peu  nul

Savez-vous lire dans une langue maternelle ?

Très bien  un peu  nul

A quel moment parlez-vous spontanément votre langue maternelle ou une langue nationale ?

En dehors de la classe  En classe  Nulle part

Avez-vous reçu une formation ou un renforcement dans cette langue ?

Oui  Non

Pensez-vous qu'il soit possible d'enseigner dans cette langue ?

Oui  Non

Trouvez-vous utile l'introduction des langues nationales dans les apprentissages en classe ?

Oui  Non

Justifiez.....  
.....  
.....

## TABLE DES MATIERES

### Table des matières

DEDICACE.....	II
REMERCIEMENTS.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	V
RESUME.....	VIII
Sinsexwe.....	IX
SOMMAIRE.....	X
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE.....	4
Les langues dans le système éducatif béninois.....	4
<b>Chapitre 1 : Présentation du système éducatif béninois.....</b>	<b>5</b>
I. Structure du système éducatif.....	5
1. Présentation générale.....	5
3. L'enseignement primaire.....	8
4. L'enseignement secondaire.....	9
5. L'enseignement supérieur.....	11
II. Usage des langues dans l'enseignement.....	13
1.1. L'enseignement du français au secondaire.....	15
1.2. L'enseignement du français à l'université.....	16
2. La politique éducative.....	17
2.1. Finalités et objectifs des Nouveaux Programmes d'Etudes.....	17
2.2. Présentation du curriculum des NPE.....	19
2.2.1. Composition des champs de formation.....	19
2.2.2. Emploi du temps du français.....	20
2.2.3. La posture pédagogique retenue par les NPE.....	21
3. Evaluation du système éducatif du Bénin.....	22
<b>Chapitre 2 : La question des langues nationales dans le système éducatif béninois</b> .....	<b>25</b>
I. Précisions terminologiques.....	25

II. La politique linguistique du Bénin.....	26
1. La politique relative au français .....	27
2. La politique autour des langues nationales .....	29
3. Ambivalence de la politique linguistique et bilinguisme .....	33
III. Bref historique des tentatives de l'introduction des langues nationales.....	35
1. Quelques mesures correctives dans l'Education Sociale.....	36
2. Les mesures correctives de l'Education Artistique.....	39
3. La formation des enseignants en langues nationales.....	39
b. L'expérience du Niger.....	43
DEUXIEME PARTIE : .....	45
Méthodologie et interprétation des résultats.....	45
Chapitre 3 : Méthodologie de la recherche.....	46
I. Démarche empirique.....	46
1.1. Recherche descriptive .....	46
1.2. Recherche exploratoire.....	46
II. Questions de recherche, objectifs et instrumentations .....	47
2.1. Questions de recherche.....	47
2.2. Objectifs de recherche.....	47
III. Instrumentation.....	48
1. Techniques et outils de collecte des données .....	48
1.1. Le questionnaire d'enquête.....	48
1.2. L'étude documentaire .....	49
2. Echantillon de recherche .....	49
Chapitre 4 : Analyse, Interprétation des données et suggestions.....	51
I. Présentation des données de la recherche .....	51
1. Présentation des données relatives à la fréquence de communication des LN chez les apprenants et les enseignants .....	51
2. Présentation des réponses relatives à l'utilité des LN dans l'éducation formelle .....	55
3. Présentation des réponses relatives au niveau des enseignants en LN .....	57
II. Interprétation des données.....	59

<b>1. Influence de la communication fréquente en LN sur leur introduction dans le système éducatif .....</b>	<b>59</b>
2. Influence de l'introduction des LN sur le système éducatif .....	61
<b>3. Influence de l'introduction des LN sur le niveau des enseignants en LN .....</b>	<b>62</b>
III. Propositions d'hypothèses et suggestions.....	63
<b>1. Propositions d'hypothèses .....</b>	<b>63</b>
<b>2. Suggestions .....</b>	<b>64</b>
<b>2-1 À l'endroit des autorités des ministères en charge de l'éducation.....</b>	<b>64</b>
<b>2-2 À l'endroit des enseignants.....</b>	<b>65</b>
CONCLUSION .....	66
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	68
ANNEXE .....	70
TABLE DES MATIERES .....	73